



Rapport de gestion 2007




**Assurance
Immobilière Berne**

Assuré et rassuré.



11.1.2007 «200 ans de protection et de sécurité» est la devise de l'année du bicentenaire de l'AIB.



L'Assurance immobilière Berne (AIB) a fêté son bicentenaire, au cours de l'exercice sous revue. Dans le cadre de cet important anniversaire et en considération de son engagement futur, l'AIB a réalisé des activités durables pour ses clients et ses partenaires. Pendant l'année sous revue, l'AIB a rappelé que des prestations énormes ont au fil des ans été versées aux propriétaires d'immeubles dans le canton de Berne, après des incendies et des dommages naturels. Mais l'AIB a aussi osé jeter un coup d'œil vers l'avenir. Elle devra en effet relever de nouveaux défis d'envergure. Ce faisant, les activités visaient également à attirer l'attention du grand public sur l'importance croissante de la protection et de la sécurité. Les jeunes comme les plus âgés devraient donc être incités à faire preuve de prévision durable. Les efforts de prévention de l'AIB touchent également les intérêts publics, comme la protection contre les crues. L'AIB accorde une importance extraordinaire à un engagement profond pour les considérations sociales, qui soutienne durablement son modèle commercial.

Dans le présent rapport sur l'exercice 2007, l'AIB entend surtout mettre l'accent sur le regard qu'elle porte vers l'avenir. Les risques en progression constante, le changement climatique et l'augmentation continue des dommages naturels posent de gros problèmes à l'AIB. L'engagement au cours de l'année du bicentenaire n'était donc qu'un début pour maîtriser ces tâches, assurer et protéger avec succès les propriétaires immobiliers, à l'avenir aussi.



11.1.2007 Pour son anniversaire, l'AIB adopte une nouvelle présentation plus moderne. Le tram du bicentenaire fait circuler la nouvelle identité visuelle au sein du public.



2007

4	Rapport du président du conseil d'administration et du président de la Direction
6	Les chiffres en un coup d'œil
8	Les organes de l'entreprise
10	La solidarité – notre philosophie d'entreprise
11	Sécurité et protection pour les clients – notre stratégie
12	Le changement climatique – le nouveau défi stratégique
14	Les faits marquants de l'exercice
18	Domaine d'activités: Assurance
22	Domaine d'activités: Prévention et intervention
26	Les collaborateurs
28	La gestion de la qualité
30	Les partenariats
32	La gestion des placements financiers
36	La gestion des risques
40	Corporate Governance
48	Comptes de l'exercice
55	Explications relatives aux comptes annuels
56	Principes de présentation des comptes et d'évaluation
57	Rapport de l'organe de révision
58	Glossaire

Pour simplifier la compréhension, la désignation des personnes dans le texte du présent rapport de gestion a lieu sous la forme neutre ou masculine. Il est bien entendu qu'il s'agit dans chaque cas des femmes et des hommes.

Rapport du président du conseil d'administration et du président de la Direction



Ueli Winzenried, Dr Edouard Pfister

L'AIB informe au sujet de l'exercice 2007, année durant laquelle elle a eu le plaisir de fêter le bicentenaire de sa fondation. Des cérémonies solennelles et de nombreuses activités de célébration ont attiré l'attention sur la riche tradition de protection et de sécurité proposée par l'AIB à l'ensemble des propriétaires immobiliers du canton de Berne. L'évocation de la longue histoire marquée par des sinistres et des catastrophes nous a une fois de plus fait prendre conscience du bien-fondé de notre modèle commercial éprouvé. Mais ceci ne nous empêche pas de tourner notre regard vers l'avenir. Les perspectives de changement climatique et la progression probable des catastrophes naturelles qu'il engendre nous préoccupent. Les sinistres dévastateurs de 2007 ont notamment renforcé notre conviction que les défis qui vont se présenter à l'avenir seront en augmentation. Les années suivant la fondation de l'AIB, les dommages dus aux incendies ont longtemps été préoccupants; actuellement, ce sont les risques de dommages naturels qui causent des soucis. Pour relever également ces défis, l'objectif stratégique de l'AIB consiste à être en mesure de satisfaire ses promesses, sans restrictions et à des conditions avantageuses.

De nombreux experts sont convaincus que l'augmentation des catastrophes naturelles, telle qu'elle se manifeste dans l'abondance des crues et des inondations, est liée à des changements climatiques fondamentaux. Mais il n'est pas encore possible de déterminer de manière satisfaisante quels genres et quels volumes de dommages un tel changement climatique peut entraîner. Afin de sensibiliser l'opinion publique aux aspects menaçants du changement climatique et de générer de nouvelles connaissances, l'AIB a créé et organisé le 1^{er} Forum climatique national, dans le cadre de son année du bicentenaire. Ce forum s'est déroulé le 6 septembre 2007 à Thoun. Il a donné la possibilité à 400 personnalités du monde de la politique, de la science, de l'économie et de la société de procéder à un échange de vues actif et de dialoguer.

Nos clients sont devenus plus exigeants, à juste titre. Ils attendent un traitement rapide et soigneux de leurs demandes, une mentalité de service prononcée et la volonté de fournir des prestations caractéristiques d'une compagnie d'assurance moderne. Nous sommes fiers des progrès réalisés pour la mise en œuvre des exigences du modèle qualitatif de l'European Foundation for Quality Management (EFQM). Dans ce contexte, les assesseurs externes ont attesté une nouvelle amélioration de l'AIB. Outre l'engagement interne de l'AIB visant à une plus grande satisfaction des clients, ces derniers ont eu l'occasion de profiter directement de différentes activités au cours de l'exercice écoulé. Le bonus d'anniversaire et la carte du bicentenaire de l'AIB, permettant de visiter certains des hauts lieux touristiques du canton de Berne à des conditions très avantageuses, s'inscrivent dans cet effort. Dans le cadre des activités du bicentenaire, l'opinion publique a été fortement marquée par les «Boîtes feu magique», qui permettent aux enfants des petites classes bernoises d'apprendre de manière ludique comment se comporter avec le feu.

Au cours de l'exercice en question, l'AIB a dû maîtriser des intempéries dévastatrices entraînant des dommages représentant une somme de 200 millions de francs et causant 25 000 sinistres. Le volume considérable de dommages naturels et le danger imminent d'une augmentation encore plus forte dans le futur représentent un grand défi. A l'avenir aussi, l'AIB entend proposer à ses clients une protection d'assurance complète, sans restrictions au niveau des prestations et à des conditions aussi avantageuses que possible. En conséquence et avec une intensité croissante, l'AIB mise sur la prévention, sur un management adéquat des risques, sur une gestion efficace des placements financiers et sur le renforcement de la substance lui permettant de supporter les risques. Il est très réjouissant que l'AIB ait pu jusqu'ici renoncer à une augmentation de ses taux de primes.

Au cours de l'exercice considéré, le conseil d'administration s'est entre autres penché sur la révision des conditions fondamentales légales de l'AIB. Pour la maîtrise des catastrophes naturelles, le défi essentiel de l'avenir consiste à faire en sorte de disposer de la solvabilité nécessaire en vue de garantir la couverture des dommages et une responsabilité illimitée. Ce faisant, il s'agit d'assurer les bases existentielles de l'AIB durablement et à long terme.

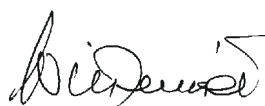
Le conseil d'administration a relevé que les énormes dommages naturels de l'exercice sous revue ont lourdement grevé le résultat. Grâce à la dissolution de provisions, le résultat est équilibré, mais le bénéfice a régressé à 0,46 million de francs.

Le conseil d'administration n'a pas cédé à la facilité, en décidant de verser à tous les clients un bonus d'anniversaire. Les arguments pour et contre ont été abondamment débattus, d'autant plus que l'AIB a aussi dû couvrir de gros dommages en 2007 et que le résultat commercial n'est pas satisfaisant. Malgré les sinistres importants subis au cours de l'année du bicentenaire, le conseil d'administration a décidé d'utiliser les montants provisionnés à cet effet dès 2004, afin d'exprimer la gratitude de l'AIB pour le soutien de ses assurés. Un argument déterminant a aussi été le fait que de nombreux clients ont versé des primes des années durant, sans jamais déclarer un sinistre.

Dans le cadre du service funèbre à la Cathédrale de Berne le 17 décembre 2007, c'est avec tristesse et consternation que nous avons dû prendre congé de Riccardo Gullotti, décédé à l'âge de 63 ans seulement. Il a été un membre engagé et apprécié de notre conseil d'administration et s'est beaucoup investi pour les intérêts de l'AIB. Nous présentons nos très sincères condoléances à ses proches.

Après 28 ans au service de l'AIB, Hans Daxelhofer a quitté son poste le 31 décembre 2007 pour prendre une retraite bien méritée. En tant que membre de la Direction et suppléant du président de la Direction, il a fourni d'exceptionnelles prestations dans différentes fonctions. Nous le remercions de sa loyauté et de son engagement et lui souhaitons santé, bonheur et le meilleur pour l'avenir.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une lecture distrayante.



Ueli Winzenried
Président de la Direction



Dr. Edouard Pfister
Président du conseil
d'administration

Les chiffres en un coup d'œil

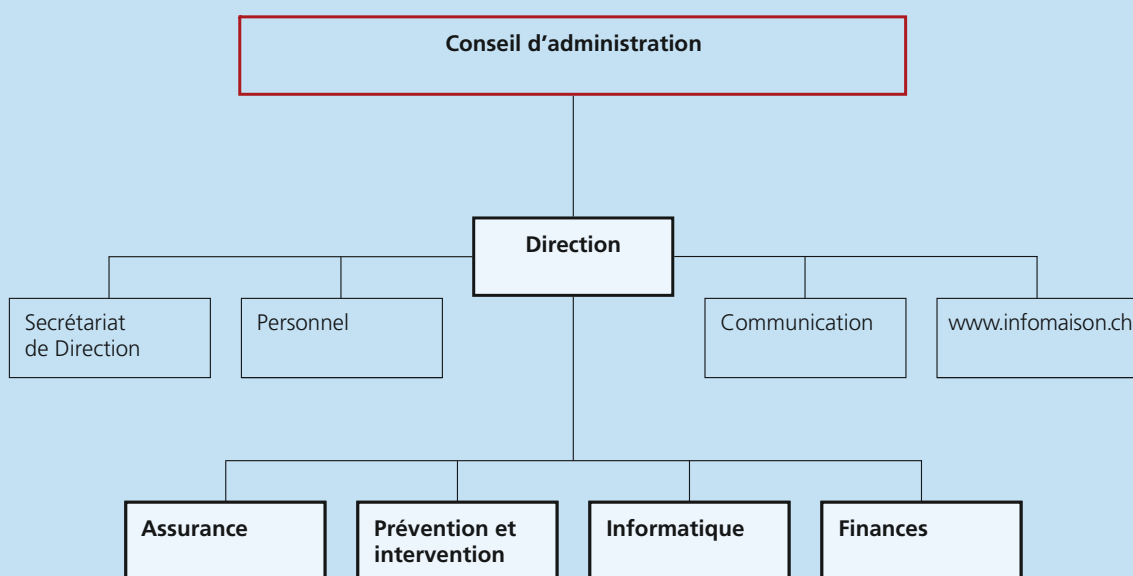
Après l'exercice 2006 relativement calme, l'AIB a de nouveau enregistré des sinistres extrêmes en 2007. Le résultat actuariel a donc de nouveau été négatif. Pour compenser les dommages, des provisions de 35,5 millions de francs, inscrites au bilan, ont dû être dissoutes. Vu la situation tendue sur le marché de l'argent et des capitaux, le résultat de la gestion des placements a contribué de manière médiate seulement à apporter une certaine compensation. Les comptes 2007 ont été bouclés sur un résultat d'exploitation négatif de 27,1 millions de francs. Des recettes extraordinaires ont été enregistrées suite au rapatriement de montants d'un contrat de réassurance résilié, ce qui fait que l'exercice 2007 a pris fin sur un résultat équilibré. Des explications détaillées figurent dans la partie correspondante du présent rapport ainsi que dans le commentaire relatif au compte de résultat en pages 48 à 56.



30.1.2007 L'AIB fait cadeau à tous ses clients d'une carte d'anniversaire pour une excursion dans le canton de Berne. Une des destinations particulièrement appréciées: l'excursion au Jungfraujoch.

en 1000 CHF	2007	2006	Variation
Valeur d'assurance des bâtiments, en milliards de CHF	286,4	283,0	1%
Nombre de bâtiments assurés	381 743	381 508	0%
Primes brutes	193 238	188 396	3%
Primes nettes	178 577	173 898	3%
Domages dus au feu (montant brut)	-51 667	-60 834	-15%
Domages naturels (montant brut)	-200 841	-49 038	310%
Montant total des dommages (brut)	-252 508	-109 872	130%
Nombre total des dommages	31 125	18 715	66%
Résultat actuariel	-66 527	-71 184	-7%
Montant des dommages en % des primes nettes	141	63	124%
Résultat financier	31 946	59 712	-47%
Investissements pour la prévention et l'intervention	-30 549	-32 511	-6%
Bénéfice/perte	459	2 514	-82%
Provisions actuarielles	942 277	896 247	5%
Total des fonds propres	126 214	125 755	0%
Nombre de collaborateurs internes (en postes à plein-temps)	113,8	112,6	1%
Nombre de collaborateurs externes	298	314	-5%

Les organes de l'entreprise





9.3.2007 Le rapport annuel de l'AIB pour l'exercice 2006 affiche la nouvelle identité visuelle de l'Assurance immobilière Berne.

Le conseil d'administration

Edouard Pfister, D^r ès sc. techn., président*, Directeur général et président du conseil d'administration de Sonceboz SA

Hans Bättig, vice-président*, avocat, Berne

Guido Albisetti, Directeur général du Groupe Von Graffenried, Berne

Christine Beerli, Directrice BFH-TI, Bienne

Riccardo Gullotti †, Gullotti & Partner, Muri

Andreas Rickenbacher*, membre du Conseil-exécutif, Berne

Kathrin Streit-Eggimann, agricultrice dipl., Zimmerwald

Hansueli von Allmen, D^r h.c., maire de la ville de Thoune, Thoune

* membre du comité du conseil d'administration

L'organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

La Direction

Ueli Winzenried, président de la Direction

Hans Daxelhoffer, D^r en droit, suppléant du président de la Direction

Andreas Dettwiler, responsable Assurance

Patrick Lurf, responsable Finances

Christoph Lienert, D^r en chimie, responsable Prévention et intervention

Thomas von Gunten, responsable Informatique

Les cadres supérieurs

Tanja Binggeli, responsable Conclusion de contrats

Josef Bossard, responsable Comptabilité et encaissements

Pascal Eschmann, responsable Assistance technique de la clientèle

Hans Ulrich Grossniklaus, responsable Sapeurs-pompiers

Jean-Pierre Jungo, suppléant du responsable Protection incendie

Jolanda Kaufmann, responsable Projets informatiques

Michael Waldmann, responsable Sinistres/support (à partir du 1^{er} janvier 2008)



La solidarité – notre philosophie d’entreprise

L’Assurance immobilière Berne (AIB) est une entreprise autonome de droit public, dirigée selon les principes de l’économie privée. Elle a été fondée en 1807 et assure depuis lors l’ensemble des bâtiments dans le canton de Berne contre les dommages dus au feu et aux éléments naturels. L’AIB veille en outre à une protection incendie optimale et soutient les propriétaires qui prennent des mesures préventives. L’assurance des immeubles étant obligatoire, tous les propriétaires immobiliers et fonciers du canton de Berne sont de ce fait assurés auprès de l’AIB. Tous les assurés ont droit aux prestations de l’AIB.

Créer des valeurs pour les clients

Dans ses activités, l’AIB s’oriente de manière systématique en fonction des exigences croissantes et en mutation permanente du marché des assurances. Elle ne se contente pas de reconnaître les besoins de ses clients, elle veut aussi y répondre au mieux. Pour ses clients, elle est une partenaire fiable, digne de confiance et équitable. Grâce à son organisation décentralisée, ses experts en estimations sont bien implantés sur tout le territoire et entretiennent des relations de proximité avec les clients.

Produits et services

En plus de la couverture de base obligatoire pour les dommages imputables au feu et aux éléments naturels, l’AIB propose des produits et services complémentaires facultatifs présentant un bon rapport prix-prestation. La comparaison des primes de l’AIB avec celles des assureurs privés dans les cantons sans monopole montre que les primes bernoises sont en moyenne inférieures de 30% à 50%. L’AIB encourage la prévention et soutient les corps de sapeurs-pompiers dans les communes. Jour après jour, elle veut mériter son monopole et se mesurer avec les meilleurs.

Développement financier durable

L’AIB est une entreprise à but non lucratif qui se finance uniquement avec les recettes des primes et le produit des capitaux. Elle ne fait appel ni à la garantie de l’Etat ni à des subventions des pouvoirs


publics. Elle vise le développement durable de la substance qui lui permet d’affronter les risques afin d’être à même d’assumer ses responsabilités sans restrictions, même au cours d’années avec de très gros dommages. En conformité avec l’idée mutualiste, elle rétrocède ses excédents à ses clients.

Protection des personnes et des valeurs mobilières

L’AIB investit chaque année environ 30 millions de francs dans la prévention, ce qui correspond à quelque 16% de ses recettes de primes. Les expériences tirées des sinistres lui permettent d’optimiser ses produits et ses prestations. Forte de ses observations sur l’évolution des dommages, elle consacre des efforts importants à la prévention durable dans les domaines du Feu et des éléments naturels. La combinaison de la prévention et de l’assurance exerce un effet positif sur les risques et réduit les dégâts.

Responsabilité illimitée – une sécurité pour les clients de l’AIB

La responsabilité illimitée de l’AIB en cas de dommages dus au feu ou aux éléments naturels est unique en son genre. Elle implique que les objectifs financiers de l’entreprise visent l’augmentation durable et à long terme de la capacité à assumer des risques. Par conséquent, la politique éprouvée consistant à consolider la capitalisation est poursuivie en priorité afin de garantir une sécurité maximale aux clients. Un bilan sain permet de surcroît de transférer certains risques aux réassurances à des conditions raisonnables.



Sécurité et protection pour les clients – notre stratégie

La politique et la stratégie de l'AIB reposent sur les attentes ainsi que les besoins actuels et futurs des clients et des groupes d'intérêts concernés.

La consolidation de la substance permettant d'assumer le risque revêt de ce fait une grande importance. L'objectif de l'AIB est d'en augmenter la valeur de manière durable afin d'apporter à ses clients une protection et une sécurité maximales.

L'AIB se fixe les objectifs suivants à moyen et long terme:

Proximité par rapport aux clients et satisfaction de la clientèle

L'AIB veut être proche de ses clients. Elle adapte au mieux ses prestations aux besoins individuels de sa clientèle. La capacité à satisfaire les attentes des clients des produits et prestations de services de l'AIB est sans cesse examinée. Les collaborateurs de l'AIB sont faciles à joindre en tout temps. En cas de sinistre, les conseillers coopèrent étroitement avec les personnes affectées, sur le lieu d'un sinistre. La satisfaction et la confiance des clients sont régulièrement l'objet d'enquêtes. Un institut indépendant effectue régulièrement des enquêtes complètes auprès des clients. Les valeurs obtenues jusqu'ici font état d'une très grande satisfaction des clients et permettent de conclure à une confiance très élevée de la part des clients.

Efficacité dans la gestion de l'entreprise

L'évolution des coûts est observée avec attention et revêt une importance décisive pour le développement durable et l'efficacité de l'entreprise. L'AIB veut offrir à ses clients un rapport prix-prestations supérieur aux conditions du marché libre. Elle applique le système de gestion de la qualité EFQM (European Foundation for Quality Management) reconnu sur le plan international et se mesure périodiquement aux meilleures entreprises de la branche en ce qui concerne la qualité et l'optimisation de ses procédés.

Gestion des moyens financiers

La gestion optimale des moyens financiers doit aider à financer les objectifs à long terme de l'AIB en conservant un rapport optimal entre les prestations et les contributions. L'AIB compare annuellement les résultats de ses placements avec ceux de plusieurs caisses de retraites, tout en accordant la priorité à la sécurité par rapport au rendement. Le résultat des placements joue un rôle à long terme et influence directement la capacité de l'entreprise à affronter les risques.

Développement durable

Pouvoir en tout temps assumer son engagement en cas de gros dommages est essentiel pour l'orientation stratégique à long terme de l'AIB. Il est donc nécessaire de disposer d'une substance solide pour la protection et la sécurité de nos clients.

Le changement climatique – le nouveau défi stratégique

Le changement climatique concerne tout le monde – aussi le canton de Berne

Le changement climatique entraîne des modifications massives pour toutes les formes de vie sur notre planète et nous pose un défi global. Dans ce contexte, la gravité menaçante des nouvelles catastrophes naturelles revêt un aspect particulièrement important. En fin de compte, le changement climatique touche chacun de nous dans ses habitudes de vie et génère de nouveaux risques. Menaces pour l'ensemble de l'humanité, mais évidemment pour les habitantes et les habitants du canton de Berne.



«Le réchauffement du climat est évident» – stipule le dernier rapport climatique de l'Organisation des Nations Unies. «Les modélisations démontrent que les événements extrêmes tels que les vagues de chaleur, les trombes d'eau et les inondations vont augmenter fortement. Ceci s'applique avant tout à la Suisse et au canton de Berne en particulier, plus fortement menacé en raison de sa situation et de son hydrologie.»

Prof. Dr. Thomas Stocker, Département de physique climatique et environnementale de l'Université de Berne, principal auteur et coordinateur des rapports climatiques mondiaux 2001 et 2007 de l'Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC).

L'Assurance immobilière doit se préparer à de nouvelles menaces

Naturellement, le changement climatique préoccupe aussi l'AIB. Il représente peut-être le plus grand défi que les organes de l'AIB doivent relever après plus de 200 ans d'activités. Pour l'heure, il est encore impossible de jauger l'ensemble des effets de ce défi. Il s'agit pour l'instant d'évaluer correctement les différents dangers et de prendre les mesures adéquates afin de se préparer progressivement à une situation de risques en progression lente, mais constante.

Si le changement climatique se manifeste, comme on s'y attend, par une augmentation constante des événements exceptionnels tels que vagues de chaleur, pluies diluviennes et inondations, il importe tout

d'abord de sensibiliser à ces dangers les personnes éventuellement affectées, dès aujourd'hui. Toutes les mesures prises par l'AIB dans le contexte du changement climatique attendu montrent tout d'abord la voie. Les Bernoises et les Bernois doivent se rendre compte de bonne heure quelles pourraient être les menaces.

Premières activités au cours de l'année du bicentenaire

Une importante action du bicentenaire a donc été le 1^{er} Forum climatique national à Thoun le 6 septembre 2007, initié par l'AIB et l'Université de Berne. Ce Forum visait à renforcer la prise de conscience de la population pour le phénomène du changement climatique et à mettre en évidence les immenses potentiels de dommages qui en découlent.

L'AIB est prête à s'engager en qualité d'«investisseur climatique» dans la «région climatique Berne». A cet effet, elle a mis à disposition du capital-risque à hauteur maximale de 10 millions de francs. Ce capital doit servir à réaliser des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préférence dans le canton de Berne. L'AIB s'engage dans la «région climatique Berne» en montrant la voie pour la protection locale du climat et prévoit, entre autres, un rendement correspondant des investissements.

La prévention est plus avantageuse que l'intervention, l'élimination et la réparation des dommages. C'est pourquoi, l'AIB insiste sur la prévention. Elle met son savoir-faire à la disposition des propriétaires immobiliers, sous forme de conseils en matière de protection d'objets. Dans des cas idoines, la Fondation de l'AIB pour la prévention de dommages immobiliers peut apporter un soutien financier – un financement incitatif – à des mesures de protection d'objet. En cas de prétentions justifiées de propriétaires immobiliers envers les pouvoirs publics, l'AIB peut intervenir en tant que médiateur. Afin de pouvoir faire intervenir la prévention dès la phase de planification des constructions, l'AIB veut pouvoir aider à influencer sur la conception optimale, plus particulièrement dans le cas de projets devant être réalisés à des endroits critiques.



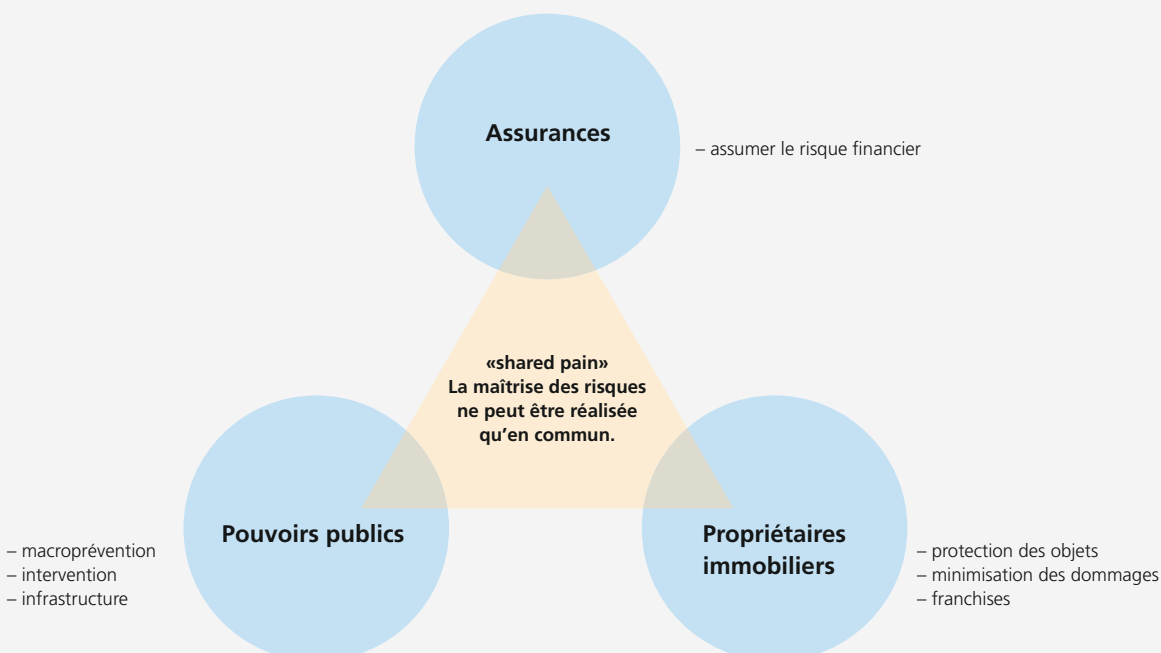
30.4.2007 Vernissage de l'exposition «Jungfrau, Hofer et Ragusa» au Musée historique de Berne. A cette occasion, paraît aussi le livre d'accompagnement «Entfesselte Elemente. Katastrophenbewältigung und Solidarität im Lauf der Zeit» (disponible en allemand seulement).

La maîtrise d'événements requiert la participation de tous

Afin de pouvoir affronter les risques croissants découlant du changement climatique, il faut – dans une optique dite de «shared pain» ou de partage de la douleur – que tous les partenaires participent activement aux mesures de prévention (cf. graphique). De tels défis ne peuvent être maîtrisés que si les pouvoirs publics, l'assurance et les propriétaires immobiliers menacés font cause commune. Outre sa tâche centrale consistant à mettre à disposition les fonds nécessaires à la maîtrise des dommages, il incombe à l'AIB et à sa compétence professionnelle particulière dans le domaine des dommages naturels d'assumer la responsabilité particulière de sensibiliser les autres partenaires à sa tâche. Les efforts de l'AIB visent à ce que tous les partenaires du triangle assument leur responsabilité complètement et en commun.

Les futures catastrophes dues au changement climatique doivent être affrontées avec le même esprit de solidarité que lors des catastrophes d'antan. Le principe de solidarité a fait ses preuves et il est un pilier central du concept de l'assurance. Tous les assurés doivent supporter les dommages en tant que communauté, même si certains sont plus grièvement touchés, alors que d'autres s'en sont sortis indemnes. Le modèle commercial de l'AIB soutient ce principe et il a également fait ses preuves.

Répartition des tâches pour une maîtrise optimale des risques



Dommages naturels extrêmes – volume des dommages largement supérieur à la moyenne

Les tempêtes dévastatrices de l'été 2007 sont restées gravées dans les mémoires. Elles ont causé des dommages naturels énormes. Pour l'AIB, ces dommages ont totalisé 200 millions de francs, un montant qui dépasse largement la moyenne pluriannuelle de 105 millions de francs. Les dommages dus au feu, en revanche, ont heureusement été sensiblement plus bas que la moyenne historique. Dans l'ensemble, les dommages ont néanmoins atteint un niveau considérable.

Lancement de la «Boîte feu magique»

Les élèves bernois apprennent de manière ludique comment se comporter avec le feu. L'AIB a fait cadeau aux 700 écoles primaires du canton d'un total de 1500 sets de la «Boîte feu magique». Un set est composé de trois unités qui contiennent un total de 15 expériences avec les instructions correspondantes et les objectifs didactiques pour l'enseignement. Cette boîte ingénieuse permet d'apprendre, tout en jouant, comment se comporter correctement avec le feu.



A l'occasion du bicentenaire: nouvelle identité visuelle

Pour fêter son bicentenaire, l'AIB s'est donnée un nouvel habit. La présentation moderne et fraîche symbolise l'identité de l'AIB en tant qu'entreprise d'assurance indépendante, axée vers l'avenir et très proche de ses clients. L'AIB a choisi comme nouveau slogan: «Assuré et rassuré». L'ours ne figure plus dans le logo, mais le carré rouge est resté. Ce dernier représente l'activité principale de l'AIB: l'assurance. Le carré rouge est encadré par un angle orange. Ce dernier symbolise le secteur d'activités de la protection, c'est-à-dire toutes les activités qui viennent compléter l'activité centrale. La prévention vient en premier lieu, en l'occurrence.



Le nouveau logo reprend d'une part le rouge des armoiries et symbolise par ailleurs la main protectrice.

Activités du bicentenaire couronnées de succès

L'année du bicentenaire avait été placée sous la devise «200 ans de protection et de sécurité». Dans sa rétrospective, l'AIB racontait une histoire qui narrait l'évolution de l'ancien établissement d'assurance contre l'incendie en une entreprise d'assurance moderne avec aujourd'hui plus de 200 000 clients. L'AIB a cependant profité tout spécialement de l'occasion pour documenter les défis de l'avenir et montrer les mesures requises en vue de les maîtriser. Les activités du bicentenaire comprenaient l'offre d'une excursion vers un des hauts lieux touristiques du canton de Berne, en tant que cadeau pour tous les clients, ainsi qu'un certain nombre d'actions durables destinées à susciter de nouvelles idées. Il faut notamment aussi relever l'action pour la jeunesse «Boîte feu magique», l'exposition «Berne sur la voie de la modernité» au Musée historique de Berne et le 1^{er} Forum climatique national à Thoune.

Résultats à peine satisfaisants de la gestion des placements financiers

En matière de placements, l'exercice se solde par des résultats mitigés. Alors que la bourse se développait favorablement au premier semestre sous l'influence de la reprise conjoncturelle, les derniers mois ont gravement troublé la bonne humeur. Les raisons ont été la faiblesse du dollar et l'envolée de prix du pétrole, qui ont atteint des niveaux record. Un effet particulièrement négatif a été enregistré dans le contexte de la crise hypothécaire aux Etats-Unis. Grâce au soin apporté à l'orientation de la stratégie de placements, les résultats obtenus sur le marché financier ont néanmoins été positifs.

Les faits marquants de l'exercice

Exposition «Berne sur la voie de la modernité»

Le Musée historique a organisé en 2007 une exposition retraçant l'histoire du canton de Berne au XIX^e et au XX^e siècles. L'exposition relevait notamment la création et le développement de l'Assurance immobilière Berne. L'AIB en a profité pour soutenir financièrement l'exposition, en guise d'action du bicentenaire. Dans le cadre de l'exposition, le Musée a présenté une publication (seulement disponible en allemand) appartenant à la série «Reflets du Musée historique de Berne».



Evaluation des sapeurs-pompiers: appréciation de l'efficacité des sapeurs-pompiers

L'AIB évalue périodiquement la compétence et l'efficacité de tous les corps de sapeurs-pompiers du canton. Cette évaluation se fonde sur les critères déterminants pour la lutte contre le feu. Ceci doit permettre de mettre au jour les points faibles et les insuffisances sur le plan de la formation. L'exercice sous revue a permis de procéder à une telle évaluation. Les résultats de la qualification ont donné lieu aux mesures nécessaires. L'évaluation des différents corps de sapeurs-pompiers a été discutée directement avec ces derniers et n'a pas été publiée.

Quinze millions de francs de bonus du bicentenaire

Le conseil d'administration a décidé de marquer le bicentenaire de l'entreprise en versant à tous les assurés un bonus représentant une valeur totale de 15 millions de francs. Ce montant résulte de provisions constituées à cet effet dès 2004 et alimentées grâce au bon résultat de 2006. Année après année, de nombreux clients ont versé leurs primes, mais sans jamais déclarer un dommage. Ces clients méritent des remerciements au titre de la solidarité. Le conseil d'administration n'a pas choisi la voie de la facilité, pour décider de cette distribution, car l'AIB a dû assumer de gros dommages – notamment, au cours de l'année du bicentenaire.

Premier Forum climatique national à Thoune

Avec l'Université de Berne, l'AIB a initié le 1^{er} Forum climatique national à Thoune, le 6 septembre. Cette manifestation a attiré des orateurs réputés ainsi que plus de 400 personnalités du monde de l'économie, de la politique et de la science. Ce forum devait renforcer la prise de conscience de la population pour le phénomène du changement climatique et mettre en évidence les potentiels de dommages immenses qui en découlent. L'AIB, patronne du Forum, continuera de l'organiser au cours des prochaines années.



L'engagement pour l'histoire

Les visiteurs de l'exposition **«Jungfrau, Hofer et Ragusa. Berne sur les chemins de la modernité»** au Musée historique de Berne peuvent y voir la première police d'assurance contre l'incendie. La fondation, 200 ans auparavant, de «l'établissement d'assurance contre l'incendie du canton de Berne» représentait en effet un acte de pionnier jugé exemplaire bien au-delà des frontières cantonales.

Cet esprit de pionniers qui marque l'Assurance immobilière Berne (AIB) se retrouve tout au long de l'exposition: par exemple, lors de l'introduction de l'assurance des travaux en cours et d'explosions tout d'abord facultative (1914), lors de l'implémentation de l'assurance contre les dommages naturels (1927) ou du lancement d'alarme-meteo.ch, le service d'information par SMS qui avertit en cas de tempêtes (2005).

A l'occasion de son bicentenaire, l'AIB a soutenu cette exposition. Quiconque connaît l'histoire peut en effet en tirer des enseignements pour l'avenir. Avec la carte du bicentenaire de l'AIB, les clientes et les clients ont pu visiter gratuitement «Berne sur les chemins de la modernité».

«C'étaient deux siècles passionnants. L'exposition nous a fort bien plu, elle est conçue de manière à susciter l'intérêt et donne une vue d'ensemble comprimée. Elle ne se contente pas de traiter des aspects culturels et politiques, il y a de la technique aussi. L'expérience du capteur de vent solaire du professeur Hannes Geiss – expérience qui a participé au premier alunissage en 1969 – m'a vivement impressionné... pas seulement parce que nous habitons dans la même commune.

Nous apprécions beaucoup le soutien que l'AIB a accordé à cette exposition au cours de son année de bicentenaire. D'une part, parce que les clients de l'AIB ont ainsi eu l'occasion d'apprendre à connaître des aspects passionnants de l'histoire bernoise et de celle de leur AIB; d'autre part, parce que l'AIB n'est pas une institution particulièrement visible. Sauf quand on reçoit la facture ou qu'un incendie éclate.»

Alexander et Sylvia Karlen, visiteurs du Musée

Les deux clients de l'AIB domiciliés à Hinterkappelen ont regardé l'exposition de bout en bout.





Domaine d'activités: Assurance

L'été dernier, le canton de Berne a été frappé par toute une série de grosses intempéries. Cette situation a entraîné de gros manques à gagner pour les sinistrés et causé des pertes immatérielles en partie inestimables. Des interventions spéciales et un engagement hors du commun ont été nécessaires pour maîtriser les sinistres, aussi de la part des collaborateurs de l'AIB. Il s'agissait en effet de dédommager les sinistrés le plus rapidement et le plus complètement possible.

Le 7 juin, un orage sévissant dans les régions de Bienne et du Jura a causé de nombreuses inondations. Le 8 juin, un «orage du siècle» local s'abattait sur le bassin versant de la Langeten, faisant de gros dégâts et ayant malheureusement eu pour conséquence des morts à Huttwil et dans les environs. Le 21 juin, un immense front orageux a balayé l'ensemble du Plateau suisse, ce qui a notamment fait déborder le Lyssbach et donné lieu à des gros dommages. Après quatre semaines paisibles, la région de Bienne et le Bôdeli autour d'Interlaken subissaient les assauts d'un gros orage estival accompagné de grêle et de violentes rafales. Le 7 août, de nouvelles violentes chutes de pluie se déversaient sur Neuenegg et Crémises; des constructions déjà endommagées subissaient en partie de nouveaux dégâts. Les 8 et 9 août, on a enregistré un nouvel événement dommageable – venant cette fois de l'est. Dans tout le canton et selon les localisations, plus de 100 litres de pluie par mètre carré se sont déversés sur des sols en partie déjà gorgés d'eau, en l'espace de 48 heures seulement. Ceci a fait monter le niveau des lacs, des rivières et des nappes phréatiques – entraînant de nouveaux dégâts. Le 29 août, de nouvelles pluies massives s'abattaient sur le Seeland bernois, déversant cette fois jusqu'à 130 litres par mètre carré. Le Lyssbach a de nouveau débordé une troisième fois. De vastes parties du Seeland jusqu'ici restées intactes – à savoir, Anet et alentours – ont été fortement touchées.

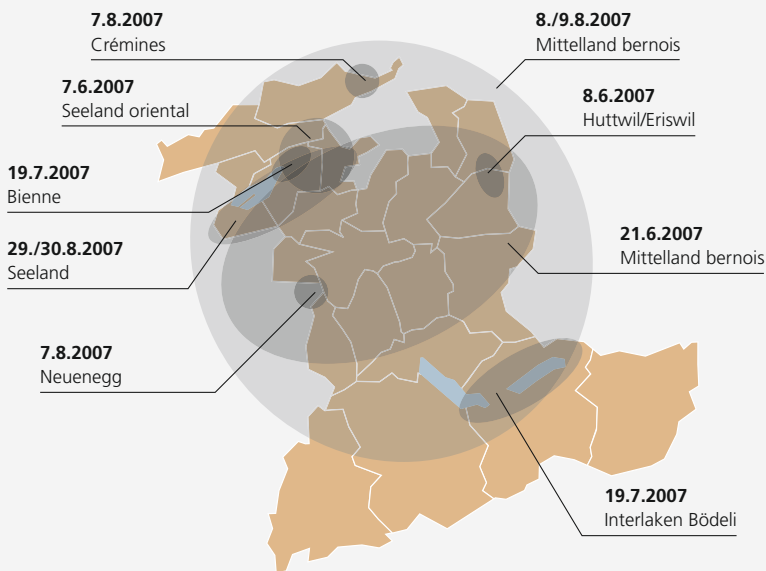
Dégâts immenses – charge de travail exceptionnelle

Les phases de mauvais temps, pendant la période des vacances de surcroît, ont énormément mis à contribution toutes les personnes impliquées de l'AIB – sur le plan aussi bien interne qu'externe. Le bilan des dommages est impressionnant. Entre le début juin et la fin août, il a fallu traiter 33 500 annonces par téléphone et enregistrer pas moins de 18 500 sinistres. Le montant total des dommages naturels a atteint 200 millions de francs en 2007. Cent experts en estimations ont travaillé d'arrache-pied et même des experts déjà retraités ont dû être mis à contribution. Les innombrables heures supplémentaires fournies n'ont pas été comptabilisées et les vacances prévues ont dû être reportées. Des procédés simplifiés ont permis de régler des cas peu complexes de manière particulièrement rapide sur le plan administratif. L'année catastrophique 2007 occupera l'AIB encore en 2008, dès lors qu'il a fallu ajourner temporairement de nombreuses transactions, alors que des estimations immobilières prévues devaient être reportées.

Lourdes charges des dommages naturels et d'incendies

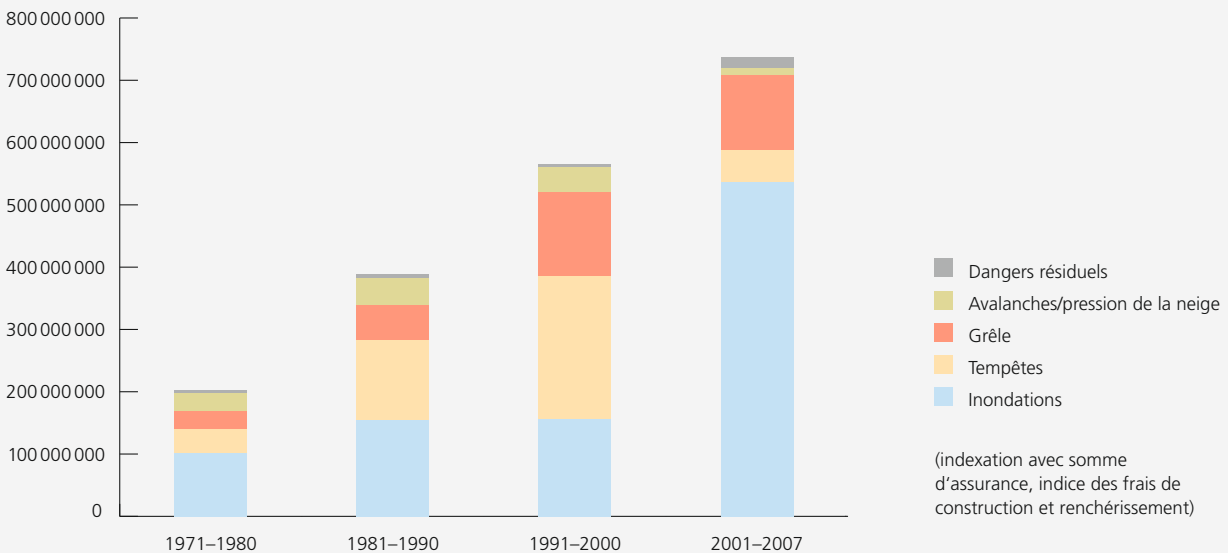
Les dommages naturels de 200 millions de francs subis en 2007 se classent au troisième rang de l'histoire des dommages de l'AIB – après 1999 et 2005. L'évolution des dommages causés par des incendies est en légère régression, comme les dernières années, et ces dommages de 51 millions de francs se situent à 9 millions de francs en dessous des valeurs de 2006.

Pratiquement aucune des régions du canton n'a été épargnée par les intempéries



Total 7.6.2007 – 30.8.2007
18 500 sinistres
CHF 180 mio. de dommages
> 33 500 appels téléphoniques

Chaque décennie, les dommages naturels augmentent



Augmentation des recettes de primes brutes

L'activité exceptionnellement soutenue du bâtiment dans le canton de Berne a entraîné une progression des encaissements de primes brutes de 3% à 193,2 millions de francs. Conséquence d'une restructuration des produits, il a été possible de faire bénéficier de nombreux immeubles d'une couverture d'assurance supplémentaire, ce qui va se manifester en 2008 par une progression des recettes de primes.

Plus d'experts en estimations – une conséquence de l'augmentation des dommages

Juste à temps pour traiter les dommages naturels de l'été 2007 avec un peu moins de difficultés, l'AIB a renforcé son effectif d'experts en estimations d'environ 10%, au début de l'année. Une nouvelle augmentation de quelque 20% a été décidée sur la base de la progression des dommages enregistrée entre-temps.

Prévention des dommages naturels

Au cours de l'exercice sous revue, l'expert en dommages naturels de l'AIB a conseillé les clients en leur proposant des conseils spécifiques à l'objet concerné. Sur place, il a montré les dangers possibles et formulé ses propositions relatives à la prévention de dommages. Les conseils sont individuels, car les risques sont particuliers à chaque immeuble.

La Fondation pour la prévention des dommages immobiliers créée en 2006 a traité 658 projets de prévention et consenti à près de 900 000 francs comme financements incitatifs. Ainsi, l'AIB a accordé en 2007 plus de 7 millions de francs pour des mesures préventives de protection d'objets.

Renseignements en ligne

Depuis le printemps 2007, les banques autorisées peuvent obtenir les données d'assurance immobilière nécessaires pour leurs affaires hypothécaires par simple interrogation en ligne. Cette solution a été bien accueillie par les usagers. Les demandes ont progressé de 25% environ, par rapport aux années précédentes. Cette augmentation est cependant sûrement imputable à la bonne situation économique. Cette dernière favorise les activités dans le secteur hypothécaire.

Adaptation de l'indice, mais pas d'augmentation des taux des primes pour 2008

Construire est malheureusement devenu plus cher. Les frais de remise en état, en cas de sinistre, ont ainsi augmenté. L'AIB a dès lors dû adapter l'indice des coûts de la construction, ce qui majore un peu les bordereaux de primes pour les assurés. En dépit des perspectives de dommages de plus en plus menaçantes, les taux de primes proprement dits n'ont pas dû être relevés pour 2008. Le client bénéficie à nouveau d'une assurance adaptée à la valeur de l'immeuble et ne doit plus craindre, le cas échéant, d'être sous-assuré en raison du renchérissement de la construction.

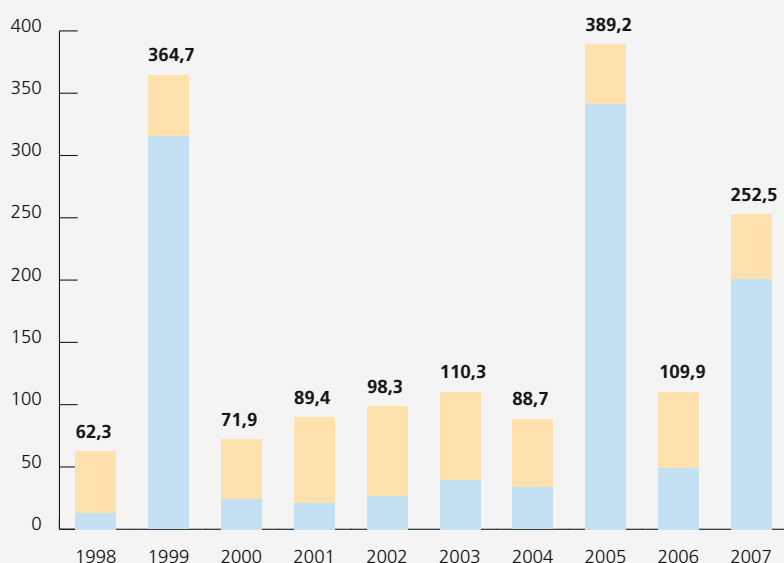
Conditions générales d'assurance (CGA) revues et nouvelle présentation de la police

Le 1^{er} janvier 2008 entrait en vigueur la nouvelle version des conditions générales d'assurance; la révision est intervenue, afin de les rendre plus compréhensibles. Dans le même esprit, la police d'assurance se présente maintenant dans une version plus claire et plus lisible.



1.5.2007 Inauguration officielle de l'exposition «Jungfrau, Hofer et Ragusa. Berne sur les chemins de la modernité» au Musée historique de Berne avec une section consacrée à l'histoire de l'AIB.

Vue d'ensemble des dommages 1998–2007, en millions de CHF



- 1997** Incendie majeur, Junkerngasse, Berne
- 1999** Pression de la neige/avalanches, Oberland; inondations, Interlaken-Berne; grêle, surtout à Laupen; ouragan Lothar
- 2001** Incendie majeur, Roggwil
- 2002** Incendies majeurs, Moosseedorf, Roggwil
- 2005** Inondations, surtout Brienz, Interlaken, Thoune, Oey, Reichenbach, Berne
- 2007** Gros orages d'été, Mittelland bernois

■ Dommages causés par le feu
 ■ Dommages dus aux éléments naturels

Les 10 plus grands dommages en 2007

Date	Région, commune	Nombre de bâtiments touchés, resp. affectation	Origine	Montant en CHF
19.07.07	Interlaken et environs, Bienne	8877	grêle, crues, tempête	62 844 178
21.06.07	Mittelland bernois	5944	grêle, crues, tempête	47 571 334
29./30.08.07	Seeland (avant tout Lyss)	2359	crues	29 930 507
08./09.08.07	Mittelland bernois (e.a., Lyss)	2076	crues	21 812 766
08.06.07	Région Huttwil/Eriswil	569	crues	16 248 590
07.06.07	Seeland oriental (avant tout, Lyss)	701	crues	4 736 886
01.08.07	Diessbach	ferme	incendie	1 960 000
24.10.07	Corgémont	ferme	incendie	1 790 000
06.09.07	Prêles	ferme	incendie	1 500 000
13.09.07	Lützelflüh	ferme	incendie	1 480 000



Domaine d'activités: Prévention et intervention

L'AIB s'intéresse en premier lieu à prévenir les dommages. Si un événement dommageable a néanmoins lieu, il s'agit de maintenir le dommage aussi restreint que possible. Telle est depuis toujours la tâche des sapeurs-pompier.

Protection contre le feu et sapeurs-pompier au cours de l'année du bicentenaire

Outre l'engagement massif de l'AIB pour maîtriser les dommages naturels, des événements et des développements importants dans les domaines de la protection contre le feu et des sapeurs-pompier ont eu lieu au cours de l'exercice écoulé. Un geste particulier a été la remise à toutes les écoles bernoises d'une «Boîte feu magique» en guise de cadeau du bicentenaire. 700 écoles ont reçu au total 1500 sets d'expérimentation pour l'enseignement. Ainsi, les élèves des écoles bernoises peuvent apprendre de manière ludique comment se comporter avec le feu. Ce premier pas vers le thème des «sapeurs-pompier à l'école» sera suivi à une date ultérieure par des actions d'approfondissement.

Les grands projets déterminent les activités quotidiennes de la protection contre le feu

En octobre 2008, le WESTside ouvre ses portes: au total plus de 45 000 m² de surfaces de vente, un cinéma MPX de 2400 places, un hôtel avec centre de conférences, des restaurants en tout genre, une piscine événementielle d'un genre nouveau

et une résidence du 3^e âge – voici un bref aperçu du centre de loisirs et d'achats construit à Berne-Brünnen selon les plans de l'architecte renommé Daniel Libeskind. Une réalisation aussi complexe pose aussi de gros défis en matière de planification de la protection contre le feu. De tels projets dépassent largement le domaine d'application des prescriptions uniformes suisses de protection incendie, promulguées par l'Association des assurances cantonales contre l'incendie. En coopération avec le maître d'ouvrage et d'autres experts, l'AIB a donc dû élaborer des mesures spéciales conformes aux objectifs de protection visés. Pour l'AIB, il s'agit là d'une tâche fascinante qui exige toutefois une vaste contribution en compétences professionnelles et en capacités de travail.



Les clients ont non seulement suivi «Berne sur les chemins de la modernité», ils ont aussi été attirés par les autres destinations proposées par la carte d'anniversaire de l'AIB.

Projet/Tâches cantonales des sapeurs-pompiers 2008

L'AIB est chargée depuis l'an 2002 des Tâches cantonales des sapeurs-pompiers (TCSP). Ce secteur comprend la lutte contre les hydrocarbures et les risques ABC ainsi que le sauvetage des personnes en cas d'accidents de la route, ferroviaires et dans des tunnels. Une analyse de la situation et de la qualité de l'organisation des centres d'intervention spéciaux par l'AIB a révélé que le potentiel d'optimisation est important. C'est la raison pour laquelle l'AIB a lancé le projet Tâches cantonales des sapeurs-pompiers 2008 (TCSP 08) pour contrôler l'ensemble de l'organisation des tâches cantonales en étroite coopération avec toutes les organisations partenaires et développer des propositions d'optimisation. Ces dernières ont été examinées par un expert indépendant. Cette tâche a pu être confiée à Peter Arbenz, surtout connu en sa qualité de délégué du Conseil fédéral pour les questions de réfugiés et d'Inspecteur général de l'UNPRO-

FOR en ex-Yougoslavie. Après une procédure de consultation impliquant tous les milieux concernés et le traitement du sujet au sein du conseil d'administration de l'AIB, des propositions pour éliminer les redondances et optimiser l'organisation ont été soumises au gouvernement cantonal. C'est à ce dernier qu'incombe en effet la décision d'adapter le cas échéant l'organisation des centres d'intervention spéciaux.

Traitement de deux motions au Grand Conseil

En 2007, le Grand Conseil bernois a traité deux motions importantes pour l'AIB. L'une visait au regroupement des organisations à gyrophares et impliquait que les sapeurs-pompiers ne seraient plus rattachés à l'AIB. Une autre motion mettait en question le monopole des ramoneurs. Le Grand Conseil a nettement rejeté les deux motions. En prenant ces décisions, le Parlement cantonal a suivi les recommandations du gouvernement bernois qui coïncident d'ailleurs avec l'avis de l'AIB. Le principe éprouvé «assurer et rassurer» a été confirmé et le monopole des ramoneurs, solidaire et avantageux, a été maintenu.

Vue d'ensemble succincte des prescriptions de protection incendie

L'ensemble des prescriptions de protection incendie remplit un épais classeur. De tels classeurs sont peu maniables et très fastidieux à transporter. Ces documents ne sont donc pas appropriés pour la consultation quotidienne sur les chantiers. En coopération avec les Assurances immobilières des cantons de Lucerne et des Grisons, un extrait des prescriptions de protection incendie est en voie de réalisation. Dans cet ouvrage en format de poche, on trouvera un résumé clair des principaux points. Les experts en protection incendie, les planificateurs, les architectes et autres spécialistes intéressés pourront ainsi empocher ce vade-mecum pratique. Il paraîtra en 2008.

Cours pilote: protection incendie pour la restauration

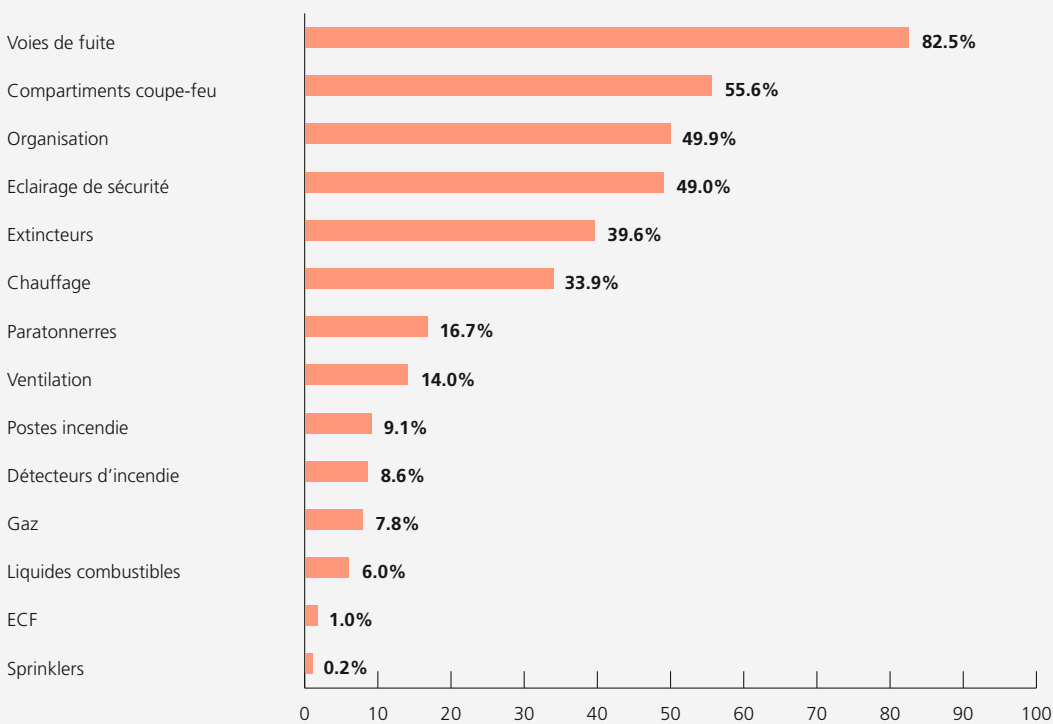
En coopération avec l'Association hôtelière et Gastro-Berne, l'AIB a organisé en novembre 2007 le premier cours pilote pour responsables de la sécurité dans la restauration. Le but poursuivi par l'AIB avec cette nouvelle prestation de services est de former les restaurateurs à se protéger contre les incendies de manière compétente et de faire profiter les participants du savoir-faire important de l'AIB dans ce domaine. Un autre objectif est d'atteindre un niveau de formation uniforme dans la protection incendie. Cette formation doit dorénavant être proposée sous forme de cours d'un jour, organisés localement.

Evaluation des qualifications des sapeurs-pompiers

L'AIB évalue périodiquement la compétence et l'efficacité de tous les corps de sapeurs-pompiers du canton. Cette évaluation se fonde sur les critères déterminants pour la lutte contre le feu. Ceci doit permettre de mettre au jour les points faibles et les déficits de formation. L'exercice sous revue a permis de procéder à une telle évaluation, la dernière ayant été effectuée en 2002. Depuis lors, des modifications sont bien entendu intervenues. Il a donc fallu proposer de nouvelles mesures. Les résultats de la qualification des différents corps de sapeurs-pompiers ont été discutés directement avec ces derniers.

Première phase de la surveillance du feu achevée

Tous les immeubles soumis à la surveillance du feu ont été examinés une fois. Il s'agit maintenant d'intégrer ces constructions dans la systématique normale (surveillance du feu tous les 4 à 8 ans). Le graphique montre la répartition proportionnelle des défauts décelés.



Les collaborateurs

Le facteur déterminant du succès d'une entreprise prestataire de services est constitué par des collaborateurs qualifiés et bien motivés. L'AIB se préoccupe donc de son personnel, elle favorise et encourage les compétences professionnelles et sociales ainsi que la satisfaction au poste de travail.

Satisfaction des collaborateurs et mesures de développement du personnel

L'enquête menée auprès des collaborateurs en 2006 déjà brosse un tableau réjouissant. Les questions avaient avant tout trait à la conduite, à l'information des collaborateurs et à l'environnement de travail. 87% des collaborateurs avaient participé à l'enquête. La satisfaction générale s'inscrivait à un niveau très élevé. Il est bien entendu que l'enquête a aussi permis d'identifier des potentiels d'améliorations.

Des mesures correspondantes sont mises en vigueur en permanence. Les collaborateurs ont bien accueilli les mesures déjà réalisées, entre autres le système des suggestions et de propositions, l'horaire flexible ainsi que le support informatique amélioré. L'année dernière, de nouvelles mesures ont été mises en œuvre. Des ateliers avec l'ensemble des collaborateurs ont permis de jeter les bases d'une culture positive du feed-back. Ceci aura une influence positive sur la culture d'entretiens dans toute l'entreprise. Les acquis de ces ateliers ont été collectés, évalués et mis en œuvre.

Les cadres ont eu l'occasion de participer à des ateliers sur la manière de mener des entretiens avec les collaborateurs. Les cadres chargés de la conduite de collaborateurs doivent ainsi être bien préparés – également à des entretiens difficiles.

Outre ces mesures, la stratégie des ressources humaines de l'AIB soutient de manière spécifique des possibilités de perfectionnement et de développement pour tous les collaborateurs.

Apprentis

L'événement des apprentis 2007 a été placé sous le signe d'un «autre monde du travail». Une semaine durant, les apprentis ont pu se familiariser avec la vie et la formation des gardiens d'animaux. Des missions ont été accomplies dans l'abri pour animaux d'Oberbottigen, dans le refuge de vacances pour animaux de Fahrhubel à Belp ainsi que dans la station pour animaux sauvages à Utzenstorf.

En été, l'AIB s'est réjouie avec ses apprentis de la bonne fin des apprentissages. La relève est assurée, puisque deux nouveaux apprentis ont commencé en août leur trois ans de formation de commerce. La volée suivante, commençant sa formation en août 2008, a déjà été recrutée.

Engagement extraordinaire, lors des intempéries de l'été 2007

Les crues de l'été 2007 ont une nouvelle fois nécessité des prestations exceptionnelles de la part de tout le personnel. De nombreux engagements liés aux événements extraordinaires ont dû être effectués en plus des tâches quotidiennes ordinaires. Cela n'a rien d'évident et ces efforts hors du commun méritent toute notre reconnaissance. Un grand merci à tous les collaborateurs.

Activités du bicentenaire de l'AIB

Dans le cadre du bicentenaire, le personnel a été invité à prendre part à toute une série d'activités. Ces manifestations devaient aussi servir plus particulièrement à favoriser l'identification avec l'entreprise et à consolider la cohésion interne entre les collaborateurs. Ceci s'est confirmé, notamment par la grande affluence des collaborateurs et de leurs partenaires lors de la soirée de gala qui a constitué le couronnement du bicentenaire.



Bike to work

En juin 2007, PRO VELO Suisse a lancé une action en faveur de l'utilisation plus fréquente de la bicyclette comme moyen de transport pour se rendre au travail. 33 182 collaborateurs de 607 entreprises ont participé à cette action. Pendant un mois au moins, ils ont pris la bicyclette pour se rendre au travail en juin 2007. Bon nombre de collaborateurs de l'AIB se sont joints aux cyclistes des autres entreprises.

Fondation de prévoyance du personnel

La Caisse de pension de l'AIB bénéficie d'un financement solide. Le taux de couverture atteint 123%. Après la dernière compensation du renchérissement en 2004, les retraites ont été augmentées de 1,9% en moyenne le 1^{er} janvier 2007. Suite à 5 départs à la retraite au cours de l'exercice sous revue, la caisse comptait 57 retraités et retraitées en date du 31 décembre 2007.



Ils représentent l'ensemble des collaborateurs au cours de l'année du bicentenaire de l'AIB: comptant tous 20 années d'ancienneté et plus, ils totalisent près de 300 ans passés au service de l'AIB, de gauche à droite: Marlise Hoxha, Hans Christen, Christiane Beutler, Walter Hämmerli, Ulrich Iseli, Rudolf Zenger, Hanspeter Balmer, Susanne Kappeler, Walter Schläfli, René Bartlomé, Daniel Paupe.

La gestion de la qualité

L'objectif prioritaire de la recherche de la qualité et de la Business Excellence de la part de l'AIB est l'amélioration et le perfectionnement continus des prestations et des procédés de l'entreprise. Ce, afin d'en faire profiter non seulement les clients mais aussi les collaborateurs et, partant, l'entreprise toute entière.

La qualité – assurément!

L'AIB a très sciemment choisi le chemin du perfectionnement continu de la qualité. Cet axe visant une Business Excellence toujours plus élevée repose sur des améliorations systématiques et permanentes de tous les aspects de la qualité des prestations et sur l'optimisation systématique de tous les procédés. Dans ce contexte, l'AIB s'inspire du modèle de l'European Foundation for Quality Management (EFQM).



En décembre 2006, l'AIB se voyait remettre le diplôme «Committed to Excellence» par la Swiss Association for Quality (SAQ). L'AIB recevait ainsi la confirmation de son engagement en faveur d'efforts continus et de sa capacité à identifier les potentiels d'amélioration de la gestion de la qualité, à définir des priorités et à mettre en œuvre de nouvelles solutions en appliquant une gestion des projets professionnelle.

Le point de départ de la recherche de nouvelles possibilités de perfectionnement consiste à procéder périodiquement à l'évaluation critique de ce qui a déjà été atteint. Cette évaluation repose sur les constatations des organes spécialisés et des équipes internes, mais aussi sur l'appréciation d'experts externes. En tant que base de référence, elle fournit des indications concrètes concernant de nouvelles mesures nécessaires.

La politique des petits pas

Il n'est pas possible de réaliser toutes les améliorations désirables en même temps. Parmi les nombreux potentiels d'amélioration identifiés, l'AIB a une nouvelle fois choisi en 2007 toute une série de projets particulièrement efficaces et les a mis en œuvre systématiquement dans le cadre de projets.

– Encouragement de la culture de dialogues en toute franchise et de feed-back à tous les niveaux hiérarchiques. Ce, dans le cadre de différents ateliers

pour cadres et collaborateurs, afin d'obtenir des informations directes de la part de tous les collaborateurs de l'AIB concernant des potentiels d'améliorations.

- Développement d'une stratégie des ressources humaines, c'est-à-dire d'une stratégie permettant d'attirer et de conserver des collaborateurs hautement qualifiés et de développer les capacités professionnelles et personnelles de tous les collaborateurs.
- Extension de la coordination des activités de communication dans le sens d'une communication intégrée. A cet effet, un organe de coordination spécial a été créé sous le nom de Markom.

La politique des petits pas se poursuit de manière systématique. L'AIB va à nouveau se soumettre à un «assessment» avec l'évaluation interne et externe de ses progrès en matière de gestion de la qualité. L'AIB entend atteindre un nouveau palier d'excellence dans le modèle EFQM et obtenir la confirmation écrite d'assurance fournissant un travail «excellent». Un audit intermédiaire a permis de constater qu'en 2007, l'AIB avait de nouveau réalisé une amélioration de 10%.

Awareness Programme SENSUS

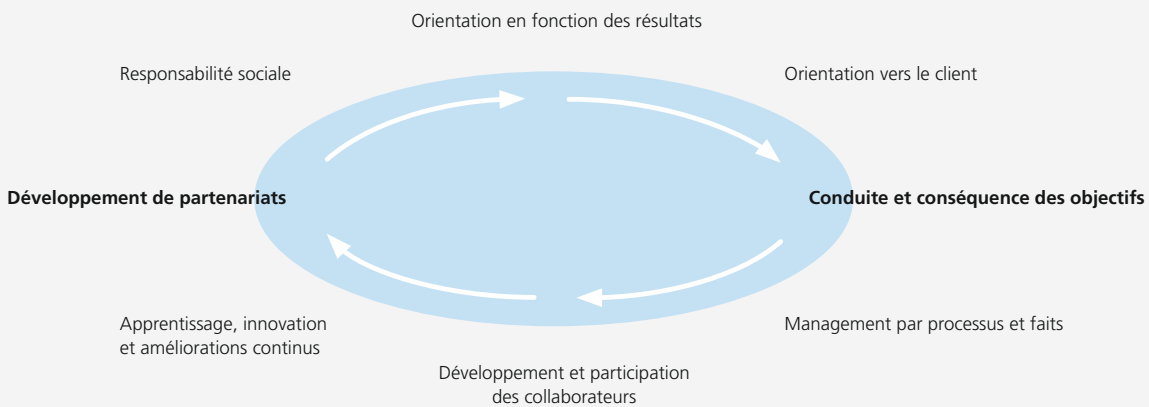
A la fin mai, l'AIB a lancé son Awareness Programme SENSUS. Awareness signifie la prise de conscience des risques dans le domaine des solutions informatiques. Le programme prévoit que les collaborateurs reçoivent régulièrement des courriels d'information relatifs à des thèmes de la sécurité informatique. Une entreprise externe contrôle le succès d'assimilation au moyen d'actions expérimentales. Ces actions peuvent par exemple comprendre le vol de données, des courriels dits «phishing» ou du «social engineering». Ces actions sont menées sans préavis et à tous les niveaux de l'AIB. Une meilleure prise de conscience des aspects de la sécurité de la part des collaborateurs doit permettre de limiter les risques dans le domaine informatique.



15.5.2007 200 000 clients reçoivent l'édition du bicentenaire de l'AIB-Info avec des informations contextuelles relatives aux moments importants de l'année du bicentenaire.

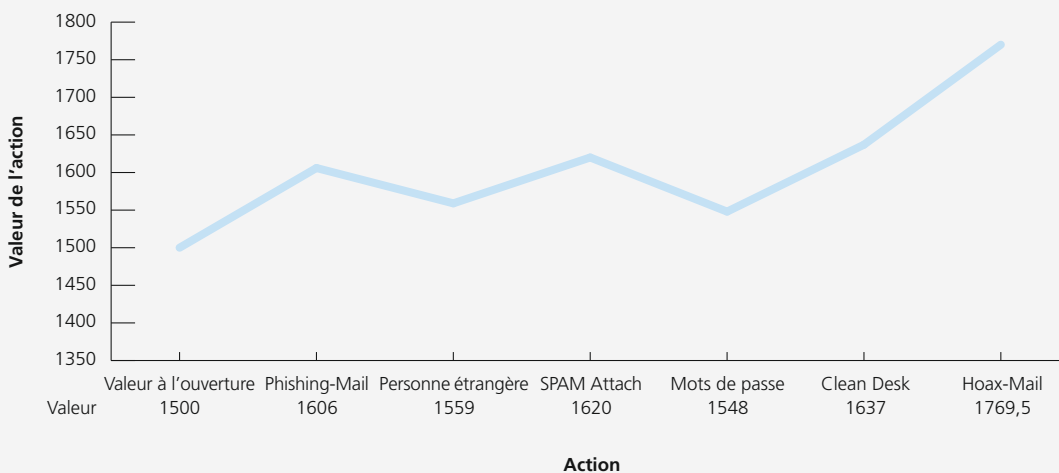
Concepts fondamentaux de l'excellence

Les mesures d'amélioration dans la gestion de la qualité se déroulent de manière continue le long de l'ellipse.



Action SENSUS

Une meilleure prise de conscience de la sécurité de la part des collaborateurs limite les risques dans le domaine informatique. On peut illustrer ce développement en imaginant le cours d'une action en bourse.



Les partenariats

Pour remplir ses tâches essentielles, l'AIB collabore étroitement avec d'autres institutions. Les partenaires les plus importants sont les quatre associations faitières des dix-neuf Etablissements d'assurance cantonaux.

UIR – le partenaire le plus important dans le domaine de la réassurance

L'Union intercantonale de réassurance (UIR), l'organisation faitière des dix-neuf Assurances cantonales fonctionnant sur le mode de la coopérative, est le principal partenaire de l'AIB. Elle couvre l'essentiel des besoins de réassurance des affiliées. L'UIR assume elle-même une partie des risques alors que le reste est confié à des partenaires internationaux.

CIRE – Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels

Outre l'UIR, la Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels des dix-neuf Assurances cantonales est également un partenaire essentiel. Cette communauté joue d'ailleurs un rôle de plus en plus important dans le contexte de l'augmentation des dommages dus aux risques naturels. Il s'agit d'un projet de solidarité des dix-neuf Assurances cantonales, organisé en coopérative, qui couvre les gros dommages naturels jusqu'à 750 millions de francs.

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques

En plus de la couverture des dommages dus au feu et aux éléments naturels, l'AIB assure aussi les dommages causés par des séismes dans tout le canton, mais avec une couverture limitée. Pour faire face à ce risque sismique, un pool suisse a été créé par les Assurances immobilières, qui couvre les dommages jusqu'à concurrence de 2 milliards de francs par événement. Une franchise considérable demeure cependant réservée.

Les principes coopératifs qui régissent les trois institutions précitées permettent de maintenir les charges de réassurance à un niveau relativement modeste. Si l'AIB était contrainte d'acquiescer cette protection de réassurance sur le marché mondial, cela entraînerait des coûts substantiellement plus élevés. Ces trois partenariats dans le cadre de la communauté des Assurances immobilières jouent un rôle très important pour l'AIB sur le plan du risque.

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)

En tant qu'organisation faitière des 19 Assurances immobilières cantonales, l'AEAI est le partenaire le plus important dans le domaine de la prévention contre les incendies. Elle joue le rôle de plate-forme nationale en matière de prescriptions et de produits pour la construction et elle est un outil indispensable pour une mise en œuvre unifiée de la protection incendie en Suisse.

www.infomaison.ch – une collaboration avec l'Association des propriétaires fonciers (APF)

La collaboration de l'AIB, en tant qu'assureur, avec l'Association des propriétaires fonciers se concrétise dans des projets communs. Le site de conseils en ligne www.infomaison.ch en constitue le fleuron. Il s'adresse en priorité aux propriétaires privés. La prévention des dommages est un des objectifs prioritaires: en règle générale, un propriétaire bien informé entretient mieux sa maison et contribue activement à la diminution des dommages. Aujourd'hui, www.infomaison.ch occupe une place importante comme guide neutre et complet à l'intention des propriétaires immobiliers dans toute la Suisse. En 2007, la plate-forme en ligne a été dotée d'une nouvelle présentation. Par ailleurs, cette prestation de service a été complétée par un forum interactif (hausinfo-forum.ch).



www.infomaison.ch

Alarme-Météo®: partenariat avec SF Meteo

En mars 2005, infomaison lançait Alarme-Météo® en collaboration avec le service météorologique de la Télévision suisse. Il s'agit d'un système d'alerte précoce destiné aux personnes qui pourraient être touchées par des intempéries. L'information transmise sur téléphone portable doit permettre de limiter les dommages autant que faire se peut. Pour l'AIB, le public cible prioritaire est constitué par les propriétaires immobiliers. Grâce aux messages d'Alarme-Météo®, les propriétaires peuvent prendre des mesures permettant de limiter les dommages. Alarme-Météo® est le premier produit qui soutienne activement les propriétaires de maisons dans le domaine de la prévention. Depuis 2006, Alarme-Météo® est également proposée par les autres Assurances immobilières et par la société d'assurance La Mobilière. Depuis décembre 2007, cette prestation de services est gratuite.



www.alarmemeteo.ch

CasaBlanca

La Ville de Berne a créé l'association CasaBlanca en collaboration avec l'AIB, l'Association des propriétaires fonciers de Berne et environs ainsi que l'association City-Verband Berne. Il s'agit de lutter contre les graffitis et les souillures sur les façades des bâtiments au centre-ville. Le système ayant fait ses preuves dans le centre de la Ville de Berne, un projet pilote est envisagé en 2008 dans un quartier périphérique. Sous le nom «d'Image Plus», la Ville de Bienne a elle aussi lancé un programme encourageant les propriétaires de maisons à faire disparaître rapidement les souillures et autres graffitis. L'AIB soutient l'Association avec son produit d'assurance AIB Top, unique en son genre en Suisse, et propose une couverture novatrice.

Assurance des frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires

La Fondation pour «les frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires», mise sur pied par l'Etat, existe depuis 1999, dans le canton de Berne. Sa gestion est confiée à l'AIB. La Fondation, qui est supportée de manière solidaire par l'ensemble des communes bernoises, a pour but de dédommager de manière appropriée les communes confrontées à de lourdes charges d'interventions en cas de catastrophes. Cette institution a largement fait ses preuves au cours des dernières années, vu la croissance exorbitante des dommages imputables aux forces de la nature. Sa qualité de gestionnaire de la Fondation permet à l'AIB d'avoir un aperçu précieux des interventions en cas de catastrophes. Par ailleurs, ce partenariat facilite beaucoup la coordination du versement des indemnités en cas d'événements de grande ampleur.

La gestion des placements financiers

Les provisions actuarielles et les fonds propres constituent pour toute assurance la substance qui permet de faire face aux risques. Il s'agit de placer ces moyens financiers de la manière la plus rentable possible, tout en limitant les risques.

L'AIB s'est dotée d'une organisation structurée et a clairement défini sa stratégie de placement. Elle ne poursuit pas d'objectifs spéculatifs et vise à long terme un rendement moyen de 5%. Les produits des capitaux permettent de compenser le résultat actuariel et de renforcer la substance qui permet de faire face aux risques en raison de la hausse de ces derniers.

Les placements en titres et valeurs immobilières de l'AIB représentent aujourd'hui plus d'un milliard de francs. La gestion professionnelle de ces avoirs constitue par conséquent un facteur de succès important pour ses résultats. Le règlement des placements approuvé par le conseil d'administration constitue la base pour toute décision dans ce domaine.

La politique de placements doit correspondre en tout temps à une gestion financière efficace. Les opportunités de faire des bénéfices offertes par les marchés financiers doivent être saisies de manière optimale, les pertes imprévisibles limitées au maximum et toute évolution problématique surveillée de près.

Compétences clairement définies

En matière de gestion financière, responsabilités et compétences sont clairement réglées à l'AIB:

- Le conseil d'administration approuve le règlement concernant les placements et sélectionne le contrôleur (investment controller) externe.
- Le comité du conseil d'administration approuve chaque année la stratégie de placements, y compris les marges de fluctuations. Il approuve aussi l'achat d'actions et de titres de participation peu échangés ou non cotés à la Bourse.
- La Direction est responsable de la mise en œuvre opérationnelle. Les cahiers des charges des gestionnaires de portefeuilles internes et externes en font

- partie, ainsi que l'attribution de mandats de gestion.
- L'investissement controlling externe assure une information fiable disponible en temps voulu. Cet organe doit garantir la transparence dans le domaine de la gestion de fortune – une condition nécessaire pour une conduite efficace. Des comparaisons avec des peer groups permettent de mesurer les résultats à ceux de 200 institutions aux objectifs similaires.
- Afin d'éviter les conflits d'intérêts, la gestion des placements et l'investissement controlling externe sont séparés.
- Le domaine immobilier est en outre évalué annuellement par un expert externe reconnu.

Organisation des placements

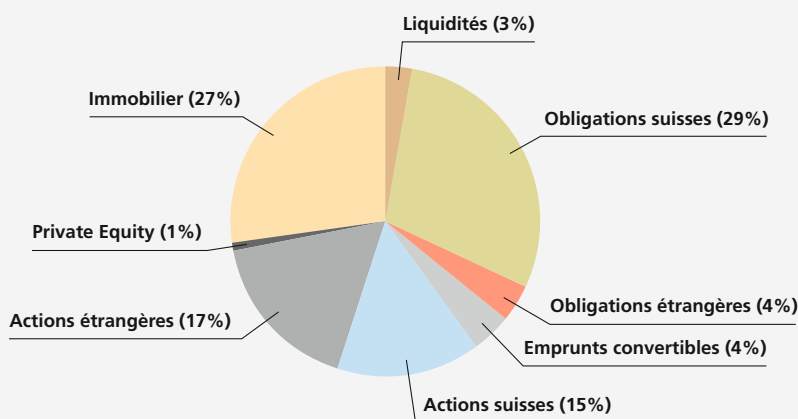
L'AIB confie ses avoirs à des gestionnaires internes et externes. Un gestionnaire spécialisé est désigné par segment de placement. Il reçoit des instructions détaillées. Un indice de performance permet d'apprécier les résultats des divers gestionnaires. Les mandats se fondent sur la gestion passive et active. Dans le domaine des actions, par exemple, 60 % des titres sont gérés en suivant une stratégie indiciaire. Dans le domaine immobilier, l'AIB procède presque exclusivement par investissements directs. Il s'agit d'immeubles résidentiels bien situés, pour l'essentiel dans le canton de Berne. Ils constituent la base solide du portefeuille de l'AIB. En 2008, l'AIB a procédé à des investissements immobiliers importants. C'est ainsi qu'elle a rénové complètement divers immeubles d'habitation, mais aussi le restaurant Bellevue à Ittigen et l'ancien siège de l'AIB à la place Viktoria à Berne.



Performance décevante

Au cours de l'exercice sous revue, les marchés financiers ont fourni des performances mitigées. Après un début d'année positif, la crise sur le marché de l'habitation aux Etats-Unis a ébranlé les marchés financiers. En raison de son importante diversification et de sa part d'immeubles relativement élevée, l'AIB a néanmoins été en mesure d'obtenir un rendement supérieur à celui d'investisseurs comparables. La stratégie à long terme s'est avérée payante ces dernières années. Au cours de la dernière décennie, le rendement moyen a été supérieur à 5%. Ce, en prenant des risques limités et en gérant le risque au plus près.

Placements des capitaux selon stratégie en 2007



L'engagement pour la protection et la sécurité

«Ce que Jean n'apprend pas étant petit, devenu grand il ne l'apprendra jamais plus» – cet adage s'applique aussi à la manière de se comporter avec le feu. Afin de familiariser les élèves des écoles déjà avec les dangers du feu, l'AIB a développé la **«Boîte feu magique»**. Grâce à ce moyen didactique, les enfants de la 1^{re} à la 6^e classe apprennent de manière ludique à affronter le feu. Ils font des expériences et apprennent comment éviter et prévenir les incendies de manière professionnelle et comment les éteindre (le cas échéant).

Au cours de son année du bicentenaire, l'AIB a fait cadeau de 1500 sets d'expérimentation «Boîte feu magique» aux 700 écoles primaires du canton de Berne. Et pour leur donner l'occasion de voir la mise en pratique professionnelle de ce qu'elles ont appris, les classes qui ont travaillé avec la «Boîte feu magique» ont le droit de passer **une journée avec les sapeurs-pompiers**.

«J'ai le plus aimé capter les rayons du soleil avec une loupe et allumer ainsi un journal. Mais nous avons aussi appris à éteindre un incendie. Par exemple, en écrasant un petit foyer, en le piétinant ou en l'étouffant avec un couvercle ou une couverture d'extinction. Mais il faut toujours d'abord appeler le numéro de téléphone 118. Quand le feu est important, il faut se jeter à terre et fuir en rampant, sinon la fumée t'empoisonne. Et quand on allume une fusée de 1^{er} août, il faut toujours se trouver à proximité d'un sol en pierre, de l'eau et des parents. Sans feu, les Indiens ne pourraient pas survivre et nous devrions manger la viande crue.»

Céline, Lino, Ronya, découvreurs de feu

Ces trois bambins de 7 ans vont à la deuxième classe du Kirchsulhaus à Utzendorf. Avec la «Boîte feu magique» ils se sont familiarisés avec les dangers et les avantages du feu.





Les élèves de 2^e année de l'école d'Utzenstorf apprennent de manière ludique avec la «Boîte feu magique». C'est un plaisir que de se familiariser avec la manipulation du feu et avec les différentes manières d'éviter les incendies.

La gestion des risques

Une assurance ne saurait se passer de la gestion des risques. Par conséquent, l'AIB recourt à tous les outils modernes de gestion des risques.

La gestion des risques est un facteur de succès essentiel. Dès lors, l'AIB en fait une activité prioritaire.

La gestion des risques se comprend comme une démarche intégrée qui tend à détecter, saisir, évaluer et piloter les risques. La gestion des risques se concentre sur les risques qui peuvent mettre en péril les objectifs de l'entreprise. En sa qualité de compagnie d'assurance, l'AIB doit surveiller de près les risques suivants:

- les risques actuariels
- les risques de placements
- les risques opérationnels

Vouloir éviter tous les risques n'est pas possible et ne se justifie pas non plus. La gestion des risques consiste à se confronter sciemment aux risques. Il s'agit aussi de prendre des mesures pour contrôler et piloter les risques acceptés. Le but de ces mesures est entre autres d'éviter les risques, de les limiter et de les transférer, dans toute la mesure du possible.

A l'AIB, il incombe au responsable des finances et à la Direction de faire respecter et de développer les directives concernant les risques. Le conseil d'administration, avec le concours de spécialistes externes, contrôle périodiquement le niveau de risques de l'AIB.

Risques actuariels

L'Assurance immobilière assume à titre contractuel les risques de ses clients dans les domaines des dommages dus au feu et aux forces de la nature, ainsi que dans une certaine mesure, en cas d'actes terroristes, de troubles et de séismes. Le mandat comprend également des mesures préventives pour diminuer les risques. Se prémunir et assurer est un système qui a une longue tradition. Celui qui indemnise les dommages à tout intérêt à les prévenir. Pour cette raison, la prévention des dommages et la lutte contre les sinistres sont regroupées sous un même toit à l'AIB.

Les mesures permettant d'améliorer la sécurité incendie sont particulièrement importantes. L'AIB y consacre annuellement plus de 30 millions de francs. Il convient de distinguer les mesures préventives de protection incendie et les mesures défensives (intervention – sapeurs-pompiers).

Ces dernières années, la prévention des dommages naturels a pris de l'importance. Ainsi, l'AIB édite depuis 2004 des directives concernant des mesures pour prévenir les dommages naturels. Pour éviter des dommages ultérieurs, ce type de risques doit déjà être pris en compte lors de la planification de nouvelles constructions ou de travaux de rénovation.

Concept de réassurance efficace

L'AIB assure une partie de ses risques auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR). L'UIR a été fondée en 1910 par les Etablissements cantonaux d'assurance immobilière de Suisse. Il ne s'agit pas d'une réassurance conventionnelle. Elle endosse une partie du risque elle-même et se réassure pour le reste sur le marché mondial.



En outre, l'AIB bénéficie de la protection de la Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels (CIRE). La CIRE est une communauté de solidarité de toutes les Assurances immobilières cantonales. Elle verse des prestations en cas de catastrophes. La couverture supplémentaire commune représente 750 millions de francs.

Modélisation du potentiel de dommages

La tempête Lothar qui a sévi en décembre 1999, les crues de 2005 et les intempéries actuelles en 2007 ont mis en évidence que le risque principal de l'AIB provient des catastrophes naturelles. Une gestion des risques efficace exige dès lors d'estimer les effets possibles de tels dommages au moyen de modélisations prospectives.

La progression considérable des dommages avait déjà incité l'AIB à faire actualiser une étude des potentiels de dommages élaborée en 2001. Cette étude avait permis d'identifier les dommages immobiliers possibles dus à des processus d'inondations et de dépôts de sédiments grossiers, à des tempêtes et à la grêle. Cette étude exemplaire, fondée sur des modèles de simulations, a défini plusieurs scénarios possibles pour différentes régions du canton de Berne.

Un scénario extrême a été calculé sur la base des données détaillées des dommages de l'année 2005. Les experts se sont fondés sur une situation météorologique telle qu'elle se présentait en août de l'année catastrophique. En plus, ils ont admis non seulement une plus grande étendue géographique vers l'ouest et le nord mais aussi une durée des précipitations plus importante. Ceci a eu pour conséquence de faire augmenter considérablement le montant maximal des dommages. En cas d'inondations, ce maximum pourrait ainsi atteindre quelque 700 millions

de francs. En cas de coïncidence avec d'autres types de dommages, le dommage global pourrait être encore sensiblement supérieur.

L'étude de 2005 susmentionnée a été élaborée sous la Direction de la réassurance Swiss Re en coopération avec le bureau géoscientifique «geo7». Pour déterminer les risques liés à la grêle, il a été recouru à des spécialistes de l'EPF de Zurich. Cette étude permet d'estimer le potentiel de risques avec une fiabilité relativement élevée. L'AIB axe de ce fait ses efforts préventifs sur des catastrophes possibles de ce genre et est ainsi parée pour des événements futurs. Il reste bien entendu à espérer que le sort préservera les assurés et l'AIB d'autres désastres de grande envergure.



Risques de placements

L'AIB a placé une large part de sa fortune en titres et en immeubles. Par ces placements, elle vise à la fois la sécurité et la rentabilité. Dans le cadre de sa stratégie de placements et afin de diversifier les risques, elle utilise aussi des produits dérivés comme les swaps, les options, les forwards et des contrats financiers négociés en Bourse. Le recours aux produits dérivés se fait avant tout pour des raisons de sécurité. Les risques qui en découlent sont l'objet de directives strictes. L'AIB diversifie largement son portefeuille et fixe des règles de placements spécifiques pour chaque portefeuille et chaque gestionnaire. Ces règles s'inspirent des directives de placements correspondant à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

La gestion de fortune et sa surveillance sont clairement séparées. Pour cette raison, c'est un partenaire extérieur qui se charge du controlling. Il rapporte directement au conseil d'administration. La performance, l'atteinte de seuils de référence (benchmarks), le respect des directives de placements et la proportionnalité des frais de gestion sont notamment l'objet de ce mandat de contrôle externe.

Swiss Solvency Test (SST)

Le Test suisse de solvabilité (TSS) est une nouveauté de la surveillance des assurances suisses. Il permet de déterminer la capacité d'une compagnie d'assurance à supporter les risques encourus. Après une phase de test en 2005, le TSS est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006 avec la nouvelle loi sur la surveillance des assurances (LSA) et son ordonnance d'application (OA). Le TSS correspond au projet «Solvency II» de l'Union européenne.

Le TSS répond à la question de savoir si l'assureur dispose des moyens suffisants pour assurer sa solvabilité et s'il peut répondre à long terme aux engagements pris envers ses clients. Les fonds propres nécessaires sont déterminés à l'aide d'un modèle analytique et de divers scénarios. Ce modèle est appelé à devenir un élément clé de l'autorité de surveillance suisse. Le TSS vise à favoriser la prise de conscience des assureurs à l'égard des risques.

Bien que l'AIB ne soit pas soumise à la surveillance de l'Office fédéral des assurances privées, les risques actuariels ainsi que les risques de placements, de taux d'intérêts et de cours des changes de l'AIB ont été examinés conformément aux critères du Test suisse de solvabilité TSS. La conclusion est que l'AIB satisfait pleinement aux exigences du TSS. Depuis 2005, l'AIB se soumet annuellement au Test suisse de solvabilité. Cette mesure a été prise afin de suivre les développements en détail et d'être capables en tout temps de donner des renseignements sur la solvabilité.



Toutes les classes qui ont réalisé les expériences proposées par la «Boîte feu magique» peuvent passer une journée avec les sapeurs-pompiers.

Risques opérationnels

Les exemples ci-dessous illustrent l'approche de l'AIB en matière de risques opérationnels.

Risques liés au savoir et aux compétences

Le système de gestion des compétences de l'AIB permet de saisir et de représenter les compétences de l'ensemble de ses collaborateurs. Un nouveau concept de culture du savoir doit permettre d'identifier et de codifier des connaissances. La gestion du savoir est appelée à de plus amples développements. L'AIB dispose d'un concept de formation continue structuré, flexible et individualisé. En plus de l'offre de formation interne, elle soutient des projets de formation externe des collaborateurs. Un plan de carrière est mis sur pied pour les collaborateurs qui présentent un grand potentiel de développement. L'échange de connaissances entre services et divisions lors de la participation à divers projets est sciemment encouragé. Les possibilités d'enrichissement et d'élargissement du champ d'activité sont exploitées de manière systématique.

Les risques informatiques

La sécurité des systèmes informatiques est une question cruciale. Un comité spécifique et le responsable de la sécurité informatique s'en chargent à l'AIB. Dans la foulée d'audits externes, les mesures suivantes ont notamment été prises pour gérer la question des risques:

- concept de zones avec contrôle des accès
- sauvegarde centralisée interne et externe de l'ensemble des données
- dispositif de secours avec état-major de crise
- formation des collaborateurs aux questions des risques informatiques
- réglementation de l'utilisation des infrastructures informatiques et directives de confidentialité

Système de contrôle interne (SCI)

L'AIB a mis en place un système de contrôle interne efficace dédié à la surveillance des risques.

Ce système a pour mission de protéger le patrimoine de l'entreprise, de garantir l'exactitude et la fiabilité de la tenue des comptes et des rapports financiers ainsi que le respect de la politique d'entreprise et des lois. L'AIB – de même que d'autres PME – a pris l'initiative de fonder un groupe de travail SCI dans le canton de Berne.

En qualité d'entreprise de droit public, l'AIB n'est pas tenue de se conformer aux règles de la Bourse relatives à la publication de la Corporate Governance. Une information claire, relative aux structures de conduite, doit cependant contribuer à répondre aux besoins de la clientèle et du public intéressé.

Le conseil d'administration et le comité du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont élus par le Conseil-exécutif pour une durée de quatre ans. Une fois élu, le conseil d'administration se constitue lui-même. Pour les administrateurs élus après l'an 2003, le mandat est limité à douze ans et la limite d'âge est fixée à 70 ans. Des précisions au sujet des membres du conseil d'administration figurent en pages 42/43 du présent rapport de gestion. Quant à l'organigramme et à la structure de conduite, ils se trouvent en pages 8 et 9.

Placé sous la surveillance du Conseil-exécutif, le conseil d'administration est l'organe suprême de l'AIB responsable pour l'ensemble de ses secteurs d'activité. C'est le conseil d'administration qui détermine la stratégie d'entreprise, élit l'organe de contrôle et la Direction et surveille la solvabilité de l'AIB. Le conseil d'administration de l'AIB a notamment la haute main sur le budget, entérine le rapport de gestion et les comptes d'exploitation, définit les objectifs de l'entreprise et surveille la gestion des risques.

Le comité du conseil d'administration fort de trois membres prépare, entre autres, les affaires à traiter par le conseil d'administration. Il prend les décisions relatives à la politique du personnel et des rémunérations ainsi que des placements.

Le conseil d'administration désigne deux de ses membres en tant que réviseurs internes. Ces derniers contrôlent les comptes annuels de l'AIB. Ils se concertent avec l'organe de révision externe et surveillent l'application des mesures décidées avec ce dernier et la Direction.

La Direction

La Direction applique la stratégie décidée par le conseil d'administration. Elle assure la prospérité économique et la pérennité de l'Assurance immobilière. Elle se préoccupe notamment de fournir des prestations d'assurance avantageuses, techniquement appropriées, novatrices et tenant compte des besoins de la clientèle et des services performants dans le domaine de la protection incendie et de la surveillance des sapeurs-pompiers.

La Direction est responsable de la sauvegarde des intérêts de l'Assurance immobilière, de leur défense vers l'extérieur et de la mise en œuvre des décisions des organes auxquels elle est subordonnée.

Des précisions au sujet des membres de la Direction figurent en pages 44/45 du présent rapport de gestion. Quant à l'organigramme et à la structure de conduite, ils se trouvent en pages 8 et 9.

Le Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif du canton de Berne est l'organe de surveillance de l'AIB. Il élit le conseil d'administration et fixe périodiquement le cadre de la stratégie pour les propriétaires du canton. La dernière révision remonte à 2005 et le Conseil-exécutif est parvenu aux conclusions suivantes:

Il convient de conserver le système éprouvé combinant monopole d'assurance et obligation de s'assurer avec la mise en œuvre de la protection incendie («se prémunir et assurer»). Dans ce contexte, il s'agit de poursuivre les efforts d'optimisation de l'AIB en



28.6.2007 Fête du bicentenaire pour les partenaires, relations d'affaires et collaborateurs. Une soirée avec de nombreuses surprises et un souper aux chandelles. Et pour couronner le tout, un grand feu d'artifice.

termes d'efficacité et de proximité par rapport aux clients. Par ailleurs, l'autonomie de l'AIB doit être consolidée et il convient aussi d'examiner dans quelle mesure la responsabilité du canton peut encore être diminuée. Pour le reste, il s'agit de suivre attentivement les évolutions dans le secteur de l'assurance.

L'organe de révision

L'AIB fait réviser ses comptes annuels par une société fiduciaire reconnue. Le conseil d'administration a élu la société fiduciaire PricewaterhouseCoopers AG, 10, place de la Gare, 3001 Berne, pour les exercices 2006 à 2009. Le réviseur responsable s'appelle Jürg Reber.

Les bases juridiques

L'assurance immobilière Berne est une personne morale autonome de droit public. Dans l'exercice de ses activités, elle est notamment liée par les textes législatifs suivants:

- Loi du 6 juin 1971 sur l'assurance immobilière
- Décret du 3 février 1971 sur l'assurance immobilière
- Dispositions d'exécution du 18 août 1998 concernant la loi et le décret sur l'assurance immobilière
- Tarif des primes de l'Assurance immobilière du 24 novembre 2004
- Loi du 20 janvier 1994 sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers
- Ordonnance du 11 mai 1994 sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers
- Ordonnance du 30 novembre 1994 sur les tarifs des ramoneurs

Capital et financement

L'AIB ne dispose ni d'un capital permettant un versement de dividende ni d'un capital donnant droit à l'exercice d'un droit de vote. Elle ne détient pas de fonds alloués par le canton et ne prétend pas à une garantie de l'Etat. Les recettes de primes et le produit des placements financiers constituent les ressources financières de l'AIB.

Versement d'excédents aux assurés

L'AIB fonctionnant selon le principe de la mutualité et sur une base coopérative, une participation aux excédents est versée à sa clientèle, en cas de bonne marche des affaires. De telles participations aux excédents ont été versées périodiquement depuis 1997. Le montant total des participations aux excédents versées jusqu'ici atteint 75 millions de francs. En 2007, l'entreprise a versé un bonus de bicentenaire de 15 millions de francs provisionné à cet effet en 2004. Le montant correspondant a été déduit du bordereau annuel 2008. La décision relative à la distribution des participations au bénéfice incombe au conseil d'administration. Par le passé, le montant correspondant était distribué sur la base de l'évolution des sinistres dans les différentes catégories immobilières et en 2007, le bonus du bicentenaire a été réparti proportionnellement entre les preneurs d'assurance.

Politique d'information

L'AIB pratique une politique d'information ouverte et transparente. Les organes cantonaux, les collaborateurs, les clients, les médias et le public en général sont informés sur la marche des affaires et les activités de l'AIB par le rapport de gestion et le site Internet de l'entreprise.

L'AIB établit ses comptes annuels conformément aux principes commerciaux généralement reconnus selon l'art. 957 et suivants du CO.



Le conseil d'administration



De gauche à droite: Hansueli von Allmen, Andreas Rickenbacher, Christine Beerli, Edouard F. Pfister, Hans Bättig, Kathrin Streit, Guido Albisetti, Riccardo Gaetano Gullotti.

Edouard Pfister, président*

1946, D^r ès sc. techn. et ing. dipl. EPFL, Sonceboz-Sombeval

1970 diplôme d'ingénieur électricien de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). 1971/1972 Université technique de Braunschweig. De 1972 à 1980, ingénieur de développement auprès de Sonceboz SA, British Sonceboz de 1974 à 1976. En 1980, doctorat à l'EPFL – D^r ès sc. techn. De 1980 à 1986, Directeur technique de Sonceboz SA. Depuis 1987, Directeur général et président du conseil d'administration de Sonceboz SA. Divers autres mandats d'administrateur.

Membre du CA depuis 1997, président du CA depuis 2001, élu jusqu'en 2008.

Hans Bättig, vice-président*

1952, licencié en droit, avocat, Berne

Après obtention du brevet d'avocat en 1979, entre au service juridique de l'administration fiscale fédérale. Depuis 1983, associé de l'étude d'avocats advokatur

56 à Berne et spécialiste du droit immobilier. Actionnaire de Reflecta AG, société de conseils en gestion, fondée en 1998. Secrétaire de l'association des propriétaires fonciers du canton de Berne et membre du comité de l'association faîtière suisse. Membre du CA depuis 1992, vice-président du CA depuis 2005, élu jusqu'en 2008.

Guido Albisetti

1953, avocat et notaire, Berne

Après obtention du brevet d'avocat en 1980, exerce dans une étude à Berne. Travaille pour le Groupe Von Graffenried depuis 1983, d'abord comme avocat et notaire, puis comme responsable du service juridique et depuis 2004, en qualité de président de la Direction. Assume diverses fonctions au sein du conseil d'administration ou de la Direction de différentes PME et siège dans divers conseils de fondation d'institutions d'utilité publique.

Membre du CA depuis 2004, élu jusqu'en 2008.

Christine Beerli

1953, licenciée en droit, avocate, Bienne

De 1979 à 1997, gère sa propre étude d'avocat à Bienne. De 1998 à fin septembre 2007, à la tête du département technique et informatique de la Haute école spécialisée bernoise. A partir de janvier 2008, vice-présidente à temps complet du CICR. Conseillère aux Etats du canton de Berne de 1991 à 2003.

De 1996 à 2002, présidente de la fraction radicale au Parlement fédéral. Depuis le 1^{er} janvier 2006, présidente du Conseil de l'institut Swissmedic, institut suisse des produits thérapeutiques.

Membre du CA depuis 2003, élue jusqu'en 2008.

Riccardo Gullotti †

1944, avocat, Muri BE

De 1972 à 1977, après ses études et l'obtention du brevet d'avocat, collaborateur au sein de l'étude am Münzgraben 6 (actuellement Dr. G. Krneta & Partner) à Berne, de 1978 à 1994 en qualité d'associé spécialisé dans le droit des affaires. En 1990, élu président du conseil d'administration de l'agence de voyages Kuoni SA, Zurich. De 1995 à 1999, CEO et délégué du conseil d'administration de Kuoni Voyages Holding SA, Zurich.

Depuis, il a assisté et conseillé plusieurs sociétés et organisations sous la raison sociale Gullotti & Partner Management & Consulting Services en tant que membre du conseil d'administration ou du conseil de fondation à titre professionnel.

Membre du CA depuis 2006, décédé le 4 décembre 2007.

Andreas Rickenbacher*

1968, licencié ès sciences politiques,

Jens près de Bienne

Etudes d'économie d'entreprise et de sciences politiques aux Universités de Saint-Gall et de Berne.

De 1992 à 1998, assistant, puis chef de projets à l'Institut de recherches GfS Berne/Zurich dans le domaine de la recherche sociale empirique. De 1998 à 2004, consultant d'entreprises. Fondation de sa propre entreprise de conseils en 2004. De 1994 à 2006, membre du Grand Conseil du canton de Berne, élu au Conseil-exécutif en 2006. Depuis le 1^{er} juin 2006, à la tête de la Direction de l'économie publique et membre d'office du conseil d'administration de l'AIB.

Membre du CA depuis 2006.

Kathrin Streit

1950, agricultrice diplômée, maître d'apprentissage, Zimmerwald

1971/1972, travail en Suède; en 1974, séjour aux USA dans le cadre d'un programme d'échange international de la jeunesse rurale. De 1974 à 1976, gouvernante de l'école d'agriculture haut-valaisanne. Depuis 1976, cheffe d'exploitation d'une entreprise agricole à Zimmerwald.

De 1990 à 1998, membre du Grand Conseil et vice-présidente de LOBAG. Autres activités: divers mandats d'administratrice ou au sein de comités dans les domaines de l'agriculture et de la formation et pour le projet de développement forestier Gantrisch. Membre du CA depuis 2001, élue jusqu'en 2008.

Hansueli von Allmen

1946, D^r ès lettres honoris causa, Thoune

De 1963 à 1990, activité professionnelle auprès des CFF, y termine son parcours en qualité de chef du personnel d'une des Directions de la Direction générale. Depuis 1973, diverses charges politiques (conseiller municipal, conseiller communal, membre du Grand Conseil et du Conseil national). Depuis 1991, maire de la ville de Thoune à plein temps. Divers mandats d'administrateur.

Membre du CA depuis 1993, élu jusqu'en 2008.

* membre du comité du conseil d'administration
Etat au 31 décembre 2007

La Direction



De gauche à droite: Christoph Lienert, Andreas Dettwiler, Ueli Winzenried, Hans Daxelhoﬀer, Thomas von Gunten, Patrick Lerf.

Ueli Winzenried

Président de la Direction

1955, économiste d'entreprise HWV, Berne
De 1980 à 1999, occupe des postes de cadre auprès de F. Hoffmann-La Roche AG. Après des séjours en Espagne, au Pérou, en Corée du Sud et en Grèce, il dirige les affaires internationales (marketing, vente, logistique) chez Roche Diagnostics à Bâle et devient membre de la Direction de la division.

Arrive à l'AIB en 1999, en qualité de président de la Direction. Autres mandats: président du conseil de la Banque DC. Membre du conseil d'administration: Jungfraubahnen Holding, Messeholding BEA bern expo et Union intercantonale de réassurance (UIR).

Hans Daxelhoﬀer

Suppléant du président de la Direction

1945, D^r en droit, avocat, Berne

De 1975 à 1980, secrétaire général de la Direction de l'économie publique du canton de Berne. Entre à l'AIB en 1980 comme membre de la Direction, responsable du secteur d'activités Sécurité incendie jusqu'en 1992; de 1992 à 2005, responsable du secteur d'activités Assurance. Est aujourd'hui chargé de missions spéciales, notamment des travaux préparatoires pour la révision de la loi sur l'assurance immobilière datant de 35 ans et de la responsabilité générale des festivités du bicentenaire. Par ailleurs, il assiste l'AIB pour les questions juridiques les plus importantes.



Andreas Dettwiler

Responsable du domaine Assurance

1967, licencié en droit, LL. M., Bienne

De 1995 à 2000, chef d'exploitation dans une PME commerciale. Ensuite, chef du Centre de compétence de la Confédération pour les marchés publics.

Arrive en 2002 à l'AIB en tant que chef du service des grands clients. Reprend la direction du domaine Assurance en 2005. Membre de la Direction depuis 2007.

Patrick Lerf

Responsable des finances

1968, licencié ès sciences politiques, Morat

Etudes à Fribourg et Berne. Arrive à l'AIB en 1998, d'abord comme contrôleur; dès 1999, comme chef de service et responsable de la comptabilité, des encaissements et de la gestion des placements.

Depuis 2002, responsable de l'ensemble de la division financière ainsi que de la logistique.

Membre de la Direction depuis 2005. Autres mandats: secrétaire de la Fondation «Frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires» et membre du comité consultatif de Valiant Privatbank AG.

Christoph Lienert

Responsable de la division Prévention et intervention

1963, D^r ès sciences naturelles et chimiste diplômé, Berne

Certificat post-grade Risque et sécurité (EPFZ), Executive MBA (HSG). Actif pendant plusieurs années au sein d'un important bureau d'ingénieurs en qualité de chef de projet pour les domaines de l'analyse des risques et la planification de la sécurité. Dès 1996, chef de service et chef Security auprès des CFF ainsi que suppléant du directeur de la division de la sécurité. Arrive à l'AIB en 2000 en qualité de chef de la sécurité incendie. Membre de la Direction depuis 2001. Autres mandats: membre de plusieurs commissions et associations nationales et internationales pour le développement de la sécurité incendie.

Thomas von Gunten

Responsable du service Informatique

1968, ingénieur HES en informatique de gestion, Ostermundigen

Executive MBA in Integrated Management. Formation commerciale auprès d'une banque. Etudes d'ingénieur en informatique de gestion à la Haute école spécialisée de Bienne. Activité de consultant et de cadre auprès de diverses sociétés informatiques pendant plusieurs années, essentiellement dans les domaines et projets techniques; proches de l'infrastructure.

Entré à l'AIB en 1993 en qualité de responsable du centre informatique; 1996, Information Technology Manager; 1999, responsable Informatique, membre de la Direction depuis 2005.

L'engagement en matière de protection climatique

La menace que représente le réchauffement climatique pour notre planète est un défi que l'humanité doit relever communément. En tant qu'assureuse de tous les immeubles du canton, l'AIB est particulièrement concernée par l'augmentation des intempéries graves que nous vaut le réchauffement climatique. Nous avons en effet déjà eu un avant-goût des dégâts que peut causer une fréquence accrue d'intempéries. L'AIB a notamment relevé le défi posé par le changement climatique en initiant le 1^{er} Forum climatique national. L'AIB garde un œil vigilant sur ce thème important.

L'AIB est l'initiatrice et la partenaire de patronage du Forum climatique. Ce dernier s'est déroulé à Thoune le **6 septembre 2007** et a réuni plus de 400 personnalités du monde scientifique, économique et politique – parmi eux, le prix Nobel de la paix Al Gore (par satellite) et Rajendra Pachauri, président du Conseil climatique des Nations Unies, également lauréat récent du prix Nobel de la paix – pour procéder à un échange de vues.

Mais les participants ne se sont pas contentés d'échanger leurs vues, le Forum climatique a aussi activement discuté les mesures à prendre pour assurer la protection du climat en Suisse. Les spécialistes présents sont d'accord: il n'est pas trop tard, à condition d'agir avec détermination. C'est la raison pour laquelle différentes entreprises se sont engagées à prendre des mesures concrètes.

L'AIB en fait évidemment partie: elle entend investir jusqu'à dix millions de francs dans la **Région climatique Berne**. Cette dernière réalise des projets pour protéger le climat dans le canton.

«Le Forum climatique a non seulement atteint les objectifs, il les a dépassés. Il a donné l'occasion de montrer l'importance de la recherche climatique et de la protection climatique à un segment de gens nouveaux – notamment des entrepreneurs. Il s'agit maintenant de bien s'occuper de cette jeune pousse, pour qu'elle devienne une institution. La protection climatique est en fin de compte un des plus importants défis jetés à l'humanité. Il faut que nous passions à une dimension supérieure dans le domaine de l'innovation, afin de libérer les processus et les technologies de leur dépendance de ressources finies.»

Prof. Dr. Thomas Stocker, chercheur en climatologie

Thomas Stocker est professeur à l'Institut de physique de l'Université de Berne. Il a pris une part importante à l'élaboration des rapports climatiques du Conseil sur le climat des Nations Unies.



Comptes de l'exercice

Bilan

En 1000 CHF	Détails	31.12.2007	31.12.2006	Variation	
	Immobilisations corporelles	16 629	17 011	-381	
	Placements en capitaux	1 083 616	1 063 375	20 241	
	Total, placements	1 100 245	1 080 386	19 860	
	Comptes de régularisation actifs	904	5 647	-4 743	
	Créances	8 033	4 179	3 853	
	Créances financières à court terme	39 334	27 136	12 197	
	Liquidités	34 045	25 347	8 698	
	Total, capital de roulement	82 314	62 309	20 006	
	Total, actifs	1 182 560	1 142 695	39 865	
	Réserves générales	125 755	123 241	2 514	
	Profits/pertes	459	2 514	-2 055	
	Total, capital propre	126 214	125 755	459	
	Provisions actuarielles	1	942 277	896 247	46 030
	Provisions pour participation aux excédents	15 376	16 965	-1 588	
	Provisions non actuarielles	2	34 925	35 425	-500
	Total, engagements à long terme	992 579	948 637	43 941	
	Comptes de régularisation passifs	4 605	2 290	2 315	
	Engagements	3	59 162	66 012	-6 850
	Total, engagements à court terme	63 767	68 302	-4 535	
	Total, capital étranger	1 056 346	1 016 940	39 406	
	Total, passifs	1 182 560	1 142 695	39 865	

Compte de résultat

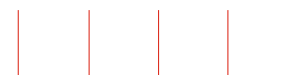
En 1000 CHF	Détails	2007	2006	Variation
Primes brutes	4	193 238	188 396	4 842
Diminution des recettes		-7 352	-7 315	-37
Droit de timbre		-7 309	-7 183	-126
Primes nettes		178 577	173 898	4 679
Contribution prévention et intervention		-32 200	-32 000	-200
Primes de réassurance		-14 811	-18 696	3 884
Primes acquises		131 566	123 202	8 364
Autres recettes actuarielles		2 992	3 034	-42
Total, recettes de l'assurance		134 557	126 236	8 322
Prestations d'assurance versées	5	-108 529	-235 909	127 380
Variation des provisions actuarielles	6	-69 291	59 899	-129 190
Total, charges pour prestations d'assurance		-177 820	-176 010	-1 810
Total, charges actuarielles		-23 264	-21 410	-1 854
Résultat actuariel		-66 527	-71 184	4 657
Résultat du capital		31 946	59 712	-27 767
Recettes accessoires		369	295	73
Résultat, prévention et intervention	7	7 129	5 140	1 989
Résultat d'exploitation		-27 084	-6 036	-21 048
Recettes extraordinaires		29 266	14 900	14 366
Charges extraordinaires		-1 723	-6 350	4 627
Profits/pertes		459	2 514	-2 055



6.9.2007 L'AIB lance l'idée et patronne la manifestation: 400 personnalités du monde de la politique, de l'économie et de la science participent au premier Forum climatique national.

Compte des flux monétaires

En 1000 CHF	31.12.2007	31.12.2006	Variation
Profits/pertes	459	2 514	-82%
Amortissements des immobilisations corporelles	907	891	2%
Variation des provisions actuarielles	46 030	32 306	42%
Variation des provisions pour participation aux excédents	-1 588	454	-
Variation des provisions non actuarielles	-500	-14 130	-96%
Cash-flow avant variation du capital de roulement	45 307	22 035	+ +
Variations, constitutions/dissolutions			
Comptes de régularisation actifs	4 743	-3 187	-
Autres créances	-3 853	243	-
Comptes de régularisation passifs	2 315	-2 676	-
Autres engagements à court terme	-6 850	2 390	-
Variation des créances financières à court terme	-12 197	-2 771	+ +
Flux monétaire lié aux activités d'exploitation	29 465	16 035	84%
Investissements/désinvestissements nets, immobilisations corporelles	-525	-964	-46%
Investissements/désinvestissements nets, titres	-20 241	-25 743	-21%
Flux monétaire lié aux activités d'investissement	-20 767	-26 708	-22%
Diminution des engagements financiers à court terme	0	0	-
Flux financier des activités financières	0	0	-
Variation des liquidités	8 698	-10 673	-
Liquidités au 1.1	25 347	36 020	-30%
Variation des liquidités	8 698	-10 673	-
Liquidités au 31.12	34 045	25 347	34%



Détails du bilan

1 Provisions actuarielles

En 1000 CHF	1.1.2007	Constitution	Dissolution	31.12.2007
Dommages en suspens dus au feu	100 691	906	0	101 597
Moins part UIR*	0	0	0	0
Montant à notre charge	100 691	906	0	101 597
Dommages en suspens dus aux éléments naturels	190 721	69 897	0	260 618
Moins part UIR*	-57 795	0	-23 261	-81 056
Montant à notre charge	132 926	69 897	-23 261	179 562
Catastrophes	256 255	0	0	256 255
Indemnisations	90 863	0	-35 500	55 363
Réassurance	9 500	0	0	9 500
Produits complémentaires	36 500	0	0	36 500
Assurance terrorisme et troubles	74 012	25 988	0	100 000
Assurance tremblements de terre	112 000	500	0	112 500
CIRE**	83 500	7 500	0	91 000
Total à notre charge	896 247	104 791	-58 761	942 277

2 Provisions non actuarielles

En 1000 CHF	1.1.2007	Constitution	Dissolution	31.12.2007
Prévention et intervention	29 425	1 500	0	30 925
Projets informatiques	3 000	0	0	3 000
Anniversaire AIB 2007	3 000	0	-2 000	1 000
Total	35 425	1 500	-2 000	34 925

3 Engagements

En 1000 CHF	2007	2006
Engagements	59 162	66 012
Engagements liés aux affaires d'assurance	55 128	61 475
Primes payées d'avance	53 474	60 569
Remboursement de primes	852	750
Autres engagements liés aux affaires d'assurance	802	156
Autres engagements à court terme	4 034	4 537
Autres engagements envers des tiers	4 034	4 537

* Union intercantonale de réassurance (UIR)

** Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels (CIRE)



Détails du compte de résultat

4 Primes brutes

En 1000 CHF	2007	2006
Primes brutes	193 238	188 396
Primes de base	122 831	122 837
Suppléments	36 560	34 787
AIB Plus	18 288	16 856
AIB Top	15 559	13 917

5 Prestations d'assurance versées

En 1000 CHF	2007	2006
Prestations d'assurance versées	-108 529	-235 909
Dommages dus au feu	-50 761	-51 385
Dommages dus aux éléments naturels	-131 206	-193 071
Recours/parts de tiers	262	8 185
Part réassurance	73 176	362

6 Variation des provisions actuarielles

En 1000 CHF	2007	2006
Variation des provisions actuarielles	-69 291	59 899
Variation des dommages en suspens dus au feu	-906	-9 449
Moins part réassurance	0	0
Variation des dommages dus au feu à notre charge	-906	-9 449
Variation des dommages en suspens dus aux éléments naturels	-69 897	135 848
Moins part réassurance	0	0
Variation des dommages dus aux éléments naturels à notre charge	-69 897	135 848
Variation des indemnisations	35 500	-49 000
Variation d'assurance terrorisme et troubles	-25 988	0
Variation d'assurance tremblements de terre	-500	-10 000
Variation CIRE*	-7 500	-7 500

* Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels (CIRE)



Engagements concrets pour la protection du climat lors du Forum climatique. L'AIB s'engage dans la région climatique Berne.

7 Compte de résultat prévention et intervention

En 1000 CHF

	2007	2006	Variation
Recettes			
Contribution AIB, prévention et intervention	32 200	32 000	200
Contribution aux installations d'extinction d'assureurs privés	4 966	5 118	-152
Autres recettes, prévention et intervention	512	533	-21
Total recettes, prévention et intervention	37 678	37 651	26
Charges			
Frais de personnel	-3 778	-3 641	-137
Indemnisation du personnel de milice	-2 550	-2 873	323
Actions, prévention et intervention	-271	-665	394
Cours/formations	-1 566	-1 591	24
Indemnisations	-1 163	-1 218	54
Frais de gestion	-6 279	-6 711	431
Autres charges	-116	-118	2
Total, autres charges	-11 946	-13 175	1 229
Contributions, sapeurs-pompiers	-9 003	-9 298	296
Contributions, adductions d'eau d'extinction	-3 000	-4 000	1 000
Contributions, mesures de lutte contre l'incendie	-2 823	-2 397	-426
Total, contribution prévention et intervention	-14 826	-15 695	870
Total, charges	-30 549	-32 511	1 962
Résultat, prévention et intervention	7 129	5 140	1 989



4.12.2007 Avec le bordereau des primes pour 2008, tous les clients reçoivent une version révisée des conditions générales d'assurance. Et un bonus du bicentenaire.

Annexe aux comptes de l'exercice

Chiffres de l'assurance contre l'incendie

En 1000 CHF	2007	2006
Immobilier et bâtiments administratifs	449 465	445 030
Investissements matériels	10 048	10 048

Engagements hors bilan

En 1000 CHF	2007	2006
Union intercantonale de réassurance (UIR)		
Contribution extraordinaire statutaire en faveur de l'Union intercantonale de réassurance	31 579	31 234
Responsabilité solidaire dans le cadre de la société simple	p.m.	p.m.

Explications relatives aux comptes annuels

Après l'exercice 2006 relativement calme, l'année 2007 a connu à nouveau des sinistres naturels d'une gravité extrême. Le résultat actuariel est donc une nouvelle fois négatif. Afin de compenser les dommages, il a fallu dissoudre des provisions inscrites au bilan pour une valeur de 35,5 millions de francs. Compte tenu de la situation tendue sur le marché de l'argent et des capitaux, le résultat positif de la gestion des placements n'a permis que médiatement d'exercer une certaine compensation. Les comptes 2007 ont été clos sur une perte d'exploitation de 27,1 millions de francs. Le rapatriement de sommes provenant d'un contrat de réassurance arrivé à échéance a permis d'enregistrer des recettes extraordinaires non récurrentes, ce qui fait que le résultat de l'exercice 2007 est équilibré. Les comptes 2007 ont été clos sur un bénéfice de 0,46 million de francs.

Résultat actuariel

Les primes brutes ont une nouvelle fois progressé par rapport à l'exercice précédent. Les primes de réassurance, en revanche, ont fléchi massivement. Ceci ne reflète pas la tendance du marché et n'a été rendu possible que par le fait de renoncer à réassurer les risques de terrorisme et de troubles, pour les assurer soi-même. De ce fait, les recettes des assurances ont augmenté de 7%.

La série de gros orages en été pèse lourdement sur le compte de résultats. Les dommages naturels ont ainsi atteint 200,8 millions de francs et dépassent nettement la moyenne. L'année 2007 est la troisième la plus chère de l'histoire de l'AIB; seules 1999 et 2005 ont connu encore plus de dommages naturels. La situation dans le domaine des dommages dus au feu est plus réjouissante: avec 51,7 millions, ces dommages sont inférieurs à la moyenne de la dernière décennie et à ceux de l'exercice précédent.

En plus des provisions pour les dommages naturels en suspens, il a fallu constituer des réserves dans le domaine du terrorisme et des troubles et de la CRI, afin de pouvoir faire face aux engagements de l'AIB. Les charges des prestations d'assurance, 177,8 millions, ne dépassent que de peu les chiffres de l'exer-

cice précédent. On notera dans ce contexte qu'au cours de l'exercice précédent, des provisions de 49 millions de francs avaient été constituées pour la compensation des dommages. Afin de compenser la charge extrême des dommages naturels, il a en revanche fallu dissoudre 30,5 millions de ces provisions en 2007. En raison de la grosse charge administrative due aux intempéries, les coûts techniques dépassent également les chiffres de l'exercice précédent.

Résultat des capitaux

Tandis que la bourse se développait de manière positive au cours du premier semestre, l'atmosphère favorable s'est sensiblement dégradée au cours des derniers mois de l'année. Cette évolution est due à la faiblesse du dollar américain et à la cherté du pétrole. Tous deux ont atteint des niveaux record. La crise hypothécaire aux Etats-Unis a eu un effet particulièrement pernicieux. Dans la foulée, les titres bancaires ont subi des revers dans le monde entier. Malheureusement, les pertes de cours ne se sont pas limitées aux banques et la mauvaise humeur a également envahi les autres secteurs. Grâce à la vaste diversification de ses placements, l'AIB a néanmoins été en mesure d'enregistrer un résultat des placements de 31,9 millions de francs. Ce résultat est cependant largement inférieur à celui de l'exercice précédent.

Prévention et intervention

Le secteur d'activités Prévention et intervention a clos ses comptes d'exploitation sur un résultat positif. Dans le secteur de l'eau d'extinction, l'AIB a conclu un nouveau contrat avec les autorités concernées et adapté les contributions de l'AIB aux besoins effectifs. Au cours de l'exercice sous revue, l'AIB a investi un total de 31 millions de francs dans le secteur Prévention et intervention.

Recettes/charges extraordinaires

Des considérations d'efficacité ont incité l'AIB à résilier un contrat de réassurance en cas d'actes de terrorisme et de troubles et à couvrir dorénavant ce risque par ses propres moyens. La résiliation de ce contrat s'est soldée pour l'AIB par des recettes extraordinaires de 29,3 millions de francs. Les charges encourues dans le cadre du bicentenaire de l'AIB ont été comptabilisées en tant que charges extraordinaires.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Les comptes annuels de l'AIB sont conformes à la législation suisse, art. 957 et suivants du CO, et à la loi cantonale sur l'assurance immobilière.

Principes d'évaluation

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur comptable, après déduction des amortissements nécessaires. Les amortissements sont linéaires à partir du prix d'achat. Les logiciels sont comptabilisés l'année de leur acquisition comme charges d'exploitation.

Les durées d'amortissement des diverses catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

Immeubles administratifs	50 ans
Immobilier	25 ans
Machines/mobilier	5 ans
Véhicules	5 ans
Machines de bureau	4 ans
Installations informatiques	2 ans

Les investissements inférieurs à 5000 francs ne sont pas activés.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'AIB sont comptabilisés de la manière suivante:

Biens immobiliers

Les immeubles comptabilisés sous cette rubrique ne sont pas utilisés par l'AIB. Il s'agit d'immeubles de rendement et de terrains constructibles. L'AIB comptabilise ici aussi ses participations dans six immeubles. Il s'agit essentiellement de complexes commerciaux dans toute la Suisse. Les participations se situent entre 1% et 4%. Les immeubles de rendement et les participations immobilières, de même que les terrains constructibles, figurent au bilan à leur valeur comptable moins les amortissements nécessaires.

Titres

Les actions, options, emprunts convertibles et titres à taux d'intérêt fixe sont portés au bilan à leur valeur comptable.

Produits dérivés

Du fait de ses placements en capitaux, l'AIB est exposée aux risques du marché. Elle réduit le risque de fluctuation de cours en sélectionnant soigneusement les titres, en diversifiant ses placements et en recourant à des sécurités. Les placements en produits dérivés peuvent être effectués à titre de sécurité, mais parfois ils sont sélectionnés pour profiter d'opportunités. Les produits dérivés sont portés au bilan à leur valeur comptable.

Créances à long terme

Cette position comprend des emprunts et des hypothèques comptabilisés à leur valeur nominale et des participations spéciales figurant à leur valeur comptable.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur comptable en tenant compte du risque d'insolvabilité.

Liquidités

Cette position comprend les liquidités en francs suisses et en monnaies étrangères, les placements à vue et les dépôts, les avoirs en banque et à la poste.

Provisions actuarielles

Les provisions pour sinistres en cours, qu'ils soient dus au feu ou aux éléments naturels, sont calculées individuellement avec prudence, selon le montant supposé des indemnités à verser ou en recourant à des modèles statistiques et/ou mathématiques établis sur la base des expériences. Les autres provisions actuarielles sont établies en fonction de la responsabilité illimitée de l'AIB, telle qu'elle est prévue par la loi, et en tenant compte des contrats de réassurance, respectivement des engagements pris à l'égard de tiers.

Taux de change

Toutes les positions en monnaies étrangères ont été évaluées au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les corrections découlant des fluctuations de cours de change sont portées au compte d'exploitation.

Autres actifs et passifs

L'ensemble des autres passifs et actifs est comptabilisé à leur valeur nominale ou à leur valeur comptable, respectivement en tenant compte des amortissements appropriés.



10.12.2007 Une exposition présentant des impressions des différentes manifestations du bicentenaire met un point final à l'année des 200 ans.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision
au conseil d'administration de l'Assurance
immobilière Berne (AIB), Ittigen

En notre qualité d'organe de révision externe élu par le conseil d'administration, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits, tableau de financement et annexe, comme présentés aux pages 48 à 56 du rapport de gestion) de l'Assurance immobilière du canton de Berne pour l'exercice arrêté au 31.12.2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Direction alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse selon l'art. 957 ss CO et à la loi cantonale sur l'assurance immobilière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

sign. Jürg Reber
Réviseur responsable

sign. Alexander Schneider

Berne, le 8 février 2008

Glossaire

Actes de terrorisme et troubles

Dommages consécutifs au feu, à la fumée, à la chaleur et à des explosions ainsi que dommages immobiliers provoqués dans le cadre d'actes violents à motivation politique ou de débordements de toute nature.

AEAI – Association des établissements cantonaux d'assurance immobilière

L'AEAI a été fondée en 1903 en qualité d'organisation faîtière des dix-neuf Assurances immobilières cantonales de Suisse. Elle défend leurs intérêts sur le plan national et européen. Elle assure la coordination et l'uniformisation de la protection incendie en Suisse et son harmonisation avec l'UE. En vertu d'un concordat intercantonal, les prescriptions de protection incendie suisses élaborées par l'AEAI sont appliquées dans tous les cantons.

Allocation d'actifs

Répartition d'un patrimoine sur diverses catégories de placements. Cette répartition doit correspondre au profil de risque, à l'horizon temporel et aux moyens financiers de l'investisseur.

Benchmark (= référence)

Valeur qui sert de référence pour des comparaisons de performance, pour expliquer des écarts et trouver des possibilités d'amélioration. Dans la gestion de fortune, cette référence est souvent utilisée pour la comparaison avec les indices boursiers.

Capital assuré

Le capital assuré représente la somme des valeurs d'assurance de l'ensemble des bâtiments couverts par l'AIB.

CIRE – Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels

La CIRE est une réalisation commune des dix-neuf Assurances immobilières cantonales et de l'UIR. Sa fondation remonte à 1996. La CIRE offre une protection dans le domaine des catastrophes. Il s'agit des situations pour lesquelles les Assurances cantonales devraient payer des primes de réassurance très élevées ou courir le risque d'essuyer des pertes importantes si elles ne pouvaient compter que sur elles-mêmes.

Comparaison avec un peer group

Comparaison des résultats obtenus avec ceux d'un groupe d'entreprises (peer group) similaires en termes de secteur d'activité et de taille.

Dommages dus au feu

Ensemble des dommages immobiliers imputables aux causes suivantes: feu, fumée et chaleur, foudre, explosion ou chute de météorite.

Dommages naturels

Ensemble des dommages immobiliers imputables aux causes suivantes: ouragan, grêle, inondation et crue, avalanche, glissement et pression de la neige, chute de pierre et glissement de terrain.

EFQM

L'European Foundation for Quality Management (EFQM) est une organisation faîtière paneuropéenne à but non lucratif visant à promouvoir le concept TQM (excellence conformément au modèle EFQM) dans les entreprises; elle a son siège à Bruxelles.

Engagements conditionnels

Condition dont la perte ou le produit dépendent de la survenue d'un ou de plusieurs événements futurs incertains.

Frais techniques

Ensemble des dépenses liées à la conclusion, à la gestion et au renouvellement d'une police d'assurance, y compris les frais administratifs.

Gestion des risques

La gestion des risques désigne la manière dont une entreprise fait face aux risques, c'est-à-dire la manière dont elle cherche à les maîtriser.

Indemnités versées/prestations d'assurance versées

Somme des indemnités versées au titre de prestations d'assurance dues en cours d'exercice et provenant d'exercices précédents.

Premier assureur

Compagnie d'assurance (comme l'AIB) qui assume des risques en échange du versement d'une prime. Elle entretient un rapport contractuel direct avec le preneur d'assurance (client).

Prime de réassurance

Prime d'assurance versée au réassureur par un premier assureur ou un autre réassureur pour la couverture d'assurance convenue contractuellement.

Prime pour le compte propre

Prime nette moins la prime de réassurance et la participation à la protection incendie. C'est avec cette part de prime que l'AIB doit couvrir les risques non réassurés.

Primes brutes

Total des primes facturées.

Primes nettes

Primes brutes moins le droit de timbre et des diminutions de produit.

Provision

Obligation probable provenant d'un événement passé (intervenu avant le jour de clôture) dont l'échéance et/ou le montant sont incertains, mais que l'on peut estimer.

Provisions actuarielles

L'ensemble des provisions constituées pour remplir des obligations relevant des prestations d'assurance à l'égard des assurés ou de tiers (p. ex, UIR, CIRE, pool sismique). En font notamment partie: les provisions de couverture, les réserves pour sinistres non encore liquidés (réserves pour dommages dus au feu ou dommages naturels en suspens) ou pour risques de fluctuations (réserves pour dommages dus au feu ou dommages naturels imminents).

Provisions non actuarielles

Toutes les provisions qui ne sont pas directement liées à l'assurance; par exemple, celles qui relèvent de la prévention et de l'intervention.

Provisions pour participation aux excédents

Participation facultative des preneurs d'assurance aux bénéfices, c'est-à-dire aux excédents de l'AIB. Cette position est constituée lorsque l'évolution des sinistres est favorable, pour distribution ultérieure aux clients.

Réassureur

La réassurance est l'assurance des assureurs. Les premiers assureurs comme l'AIB doivent se réassurer, car leurs charges pourraient devenir trop importantes, selon les sinistres. Un réassureur est donc une compagnie qui assume certains risques moyennant paiement d'une prime convenue, soit pour des sinistres isolés, soit pour un certain nombre de risques individuels.

Rendement des placements/rendement

Résultat des placements ayant une incidence sur le compte d'exploitation exprimé par rapport à la moyenne du capital investi.

Réserves générales

Réserves provenant des bénéfices non distribués. Ces réserves sont constituées lorsque les bénéfices ne sont pas ou que partiellement versés aux bailleurs de fond.

Résultat actuariel

Le compte actuariel comprend la partie du compte d'exploitation dont les produits et les charges ont un rapport direct avec les affaires d'assurance. Le résultat actuariel est par conséquent la différence entre les charges et les produits actuariels.

Résultat d'exploitation

Le résultat provenant de la différence entre les produits et les charges relevant des activités ordinaires d'une entreprise. Les produits et les charges qui ne sont pas en rapport avec l'activité ordinaire n'entrent pas dans le compte d'exploitation.

Solvabilité

La solvabilité représente la disponibilité à long terme de liquidités permettant de remplir des obligations financières.

Swiss Solvency Test (SST), Test suisse de solvabilité (TSS)

Une compagnie d'assurance doit disposer de capital afin d'être en mesure d'assumer des risques. Le Swiss Solvency Test (SST) est un système qui permet de déterminer l'importance du capital disponible (permettant de supporter le risque) et celle du capital requis en fonction des risques. Le SST est destiné à renforcer la prise de conscience par rapport au risque au sein des compagnies d'assurance. Le SST a été développé en collaboration avec l'Association suisse des actuaires, l'Association suisse d'assurances, des sociétés de révision, des consultants et des universités.

TQM

Le Total Quality Management (TQM) est une approche qui, dépassant le concept classique de la qualité, tient compte non seulement de la qualité du produit, mais aussi de la qualité du procédé et du potentiel (collaborateurs, ressources, etc.).

UIR – Union intercantonale de réassurance

L'UIR a été fondée en 1910 par les Assurances immobilières cantonales de Suisse. Il s'agit d'une corporation intercantonale de droit public. A l'instar des Assurances cantonales, l'UIR se limite à couvrir les dommages dus au feu ou aux éléments naturels. Sa couverture porte sur le potentiel de risque des Assurances immobilières cantonales. Avec ces dernières, elle fait partie d'un dispositif de sécurité étendu au profit de la population suisse.

Valeur d'assurance

La valeur d'assurance d'un immeuble correspond au coût de reconstruction d'un bâtiment de même type, de même taille et dans la même qualité d'exécution.

Impressum

Editrice:
Assurance immobilière Berne
Papiermühlestrasse 130
3063 Ittigen
Téléphone 031 925 11 11
Téléfax 031 925 12 22
info@gvb.ch
www.aib.ch

Conception et mise en pages:
in flagranti werbeagentur bsw, Lyss

Photos:
Guy Jost, Berne
Simone Wälti, Lyss

Version française:
Hubert JeanRichard, Zurich

Préresse:
Prolith AG, Schönbühl

Impression:
Fischer AG für Daten und Print, Münsingen

Papier:
Imprimé sur du papier exempt de chlore et d'acide,
certifié FSC. Les fibres des papiers certifiés FSC
(Forest Stewardship Council) sont issues d'exploitations
forestières responsables.

La présente version française du rapport de gestion
2007 est une traduction de l'original allemand.

La version Internet du rapport de gestion 2007
peut être téléchargée sous:
www.aib.ch/rapport_de_gestion

L'AIB adresse ses remerciements les meilleurs à tous
ceux qui ont été d'accord de voir leur portrait figurer
dans ce rapport de gestion:
Alexander et Sylvia Karlen, clients de l'AIB
Prof. Dr. Thomas Stocker, Professor of Climate and
Environmental Physics
La 2^e classe de l'école d'Utzenstorf, les «découvreurs de
feu» avec la «Boîte feu magique»

Photo de couverture: Lino avec l'écuelle d'eau de la
«Boîte feu magique»



31.12.2007 Au cours de l'année écoulée, le «tram AIB» a parcouru plus de 45 000 kilomètres et transporté plus de 600 000 passagers.

Assurance immobilière Berne
Papiermühlestrasse 130
3063 Ittigen
Téléphone 031 925 11 11
Téléfax 031 925 12 22
info@gvb.ch

www.aib.ch